

MOUSSA BENHAMADI ANNONCE LA MISE EN PLACE DE 1.000 TPE

Les cartes CCP converties en cartes de paiement

Pages 5

DÉPÉNALISATION DU DÉLIT DE PRESSE ET DE L'ACTE DE GESTION

Le projet de loi déposé à l'APN

Page 4

ISSN : 1112-7449

MIDI

L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION *Libre*

N° 1272 Mercredi 18 mai 2011 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

BOUTEFLIKA REÇOIT STEFAN FÜLE

Les réformes politiques en Algérie intéressent l'UE

Page 3

PAIEMENT DE RANÇON AUX TERRORISTES

PRESSIONS DES AMÉRICAINS SUR L'EUROPE

Page 3



Grève dans les hôpitaux



L'association des malades condamne le laisser-aller

>>> Pages 4

Les autorités pointées du doigt



La maison de l'émir n'a pas encore vu le jour

>>> Page 24

La grève illimitée risque d'engendrer des pertes faramineuses



Le port d'Alger fonctionne au ralenti

>>> Page 4

MAROC -ALGÉRIE

Conférence de presse ce matin de Benchikha



KHALED LEMMOUCHIA :
« Nous appliquerons une tactique offensive pour marquer »

Page 14

LIGUE 1 (MISE À JOUR)
CRB 7 - JSK 1

Le CR Belouizdad atomise la JS Kabylie



Page 24

Repères

03

personnes sont mortes dans un accident de la circulation survenu lundi soir dans la commune de Mazouna (Relizane), ont indiqué les services de la Protection civile.

477

millions d'internautes ont été recensés en Chine à la fin mars dernier, un chiffre en constante augmentation, a indiqué un responsable du ministère de l'Industrie et des Technologies de l'Information.

118

Palestiniens au moins ont été interpellés par les forces d'occupation israéliennes, durant les deux derniers jours lors de la commémoration du 63e anniversaire de la "Nakba".

Un suivi à la lettre

Lors de son dernier discours à la nation, le chef de l'Etat avait annoncé une série de décisions relatives aux réformes politiques visant à approfondir le processus démocratique ainsi qu'au renforcement de l'Etat de droit. Pour lancer ces larges consultations Abdelkader Bensalah a été désigné par le président de la République aidé de deux conseillers à la présidence eux-mêmes par Abdelaziz Bouteflika. Ces consultations pour de profondes réformes sont le vœu exprimé par le chef de l'Etat qui y attache une importance toute particulière en procédant au strict suivi tant il attache de l'importance aux aspirations du peuple et pour lesquelles Abdelkader Bensalah rendra compte en personne au Président. Du reste, le président du Sénat a reçu de manière informelle Ahmed Ouyahia et Abbdelaziz Belkhadem ainsi que deux autres chefs de partis politiques.



Menace de bombe au centre de Londres



La police métropolitaine a indiqué avoir reçu, hier, une menace de bombe qui ciblerait le centre de Londres, émanant des dissidents irlandais, à la veille de la visite en Irlande de la reine Elizabeth II. Scotland Yard enquête sur cette menace "codée" parvenue aux services de police et attribuée aux dissidents irlandais. Les services de sécurité (MI5), déjà en état d'alerte maximale devant la menace terroriste d'Al-Qaïda suite à la mort de Ben Laden, redoublent de vigilance avec la menace du terrorisme irlandais classée au niveau "importante". «Un avertissement de menace à la bombe sur le centre de Londres a été reçu aujourd'hui. Ni le lieu ni l'heure de l'attaque n'ont été divulgués», a déclaré une source policière. Les services de police travaillant en étroite collaboration avec d'autres secteurs, notamment les transports, invitent les citoyens à faire preuve de vigilance. Les attentats à la bombe commis par l'IRA sont généralement précédés d'un appel "codé" contrairement à Al Qaïda qui frappe sans aucun avertissement, souligne la police métropolitaine. Une minorité d'Irlandais sont farouchement opposés à la visite que doit effectuer la reine Elizabeth II en Irlande du Sud du 17 au 20 mai

Les agriculteurs boudent la CNMA



Le directeur général de la Caisse nationale de mutualité agricole (CNMA), M. Kamel Arba a déploré hier, le "faible" niveau de sociétaires affiliés aux différentes caisses régionales, dont le taux reste inférieur à 11% par rapport au nombre global d'agriculteurs et éleveurs recensés à travers le pays. S'exprimant à l'occasion d'une rencontre consacrée à la sensibilisation sur l'élargissement du réseau des sociétaires et assurés de la CNMA et la préparation de l'opération de renouvellement des membres des conseils d'administration des caisses régionales de mutualité agricole, organisée à Médéa, M. Arba a révélé que l'effectif des sociétaires émargeant au niveau des différentes caisses régionales de mutualité agricole du pays n'excède pas les "140 mille adhérents", alors qu'il est recensé, d'après un décompte réalisé par la Chambre nationale d'agriculture, près d'un million d'agriculteurs et éleveurs. Devant cette situation, ce responsable a estimé qu'il est impératif de "réduire" cet énorme écart en mettant l'accent sur la nécessité de déployer davantage d'efforts pour attirer de nouveaux adhérents.

Des appels même pour une amende de 1.000 DA

Le ministre de la Justice, garde des Sceaux, M. Tayeb Belaiz, a affirmé, hier à Alger, que les affaires cumulées au niveau de la Cour suprême concernaient des délits et des infractions. Les justiciables font appel même dans des affaires liées aux délits et infractions mineurs où la peine concerne une amende de 1.000 DA, a souligné le ministre qui répondait aux interventions des députés de l'Assemblée populaire nationale (APN) lors du débat des deux projets de loi organiques, le premier fixant le fonctionnement et les compétences de la Cour suprême, et le deuxième relatif aux compétences, à l'organisation et au fonctionnement du conseil d'Etat. Les affaires liées au code de procédure civile, au foncier, au commerce et au statut personnel représentent moins du tiers des affaires objets de pourvois en cassation à la Cour suprême. Dans ce contexte, M. Belaiz a indiqué que son département avait envisagé l'amendement de certains articles pour que les jugements prononcés concernant les délits mineurs soient définitifs et ne puissent faire l'objet de pourvoi en cassation auprès de la Cour suprême, ajoutant que le ministère "a buté" contre le principe consacré par la Constitution et qui reconnaît à chaque citoyen le droit d'introduire un recours.



Déjà un jeu sur DSK



Depuis son arrestation pour agression sexuelle, séquestration, et tentative de viol, Dominique Strauss-Kahn agite la toile. Alors que les médias dévoilent régulièrement de nouvelles informations et vont même jusqu'à reconstituer la scène, les internautes débattent et ironisent sur les réseaux sociaux. Aussi, certains ne manquent pas l'occasion de créer un petit jeu parodiant les mésaventures du directeur du FMI. Dans celui-ci, le joueur est invité à attraper le plus de femmes de ménage présentes dans une chambre d'hôtel, et ce en moins d'une minute. Attention toutefois à n'attraper que celles vêtues d'un tablier, les autres vous faisant perdre des points. Et pour ne laisser aucune ambiguïté à la chose, le personnage que l'internaute incarne n'est autre que Dominique Strauss-Kahn en personne.

Dixit



Stefan Füle, commissaire européen chargé de l'élargissement et de la politique de voisinage :

«L'Union européenne va proposer à ses Etats membres d'offrir aux Etats tiers à la fois un accord sur la réadmission des migrants clandestins et un autre sur la facilitation de l'octroi de visas d'entrée (...) La Commission européenne est tout à fait persuadée que la mobilité est un aspect très important pour la coopération qui, pour l'améliorer, il faut augmenter, a-t-il dit, la liberté de mouvement, notamment la réadmission et la facilitation des visas»

PAIEMENT DE RANÇON AUX TERRORISTES

Pressions des Américains sur l'Europe

Les Etats-Unis n'apprécient plus que des pays européens payent des rançons aux groupes terroristes pour la libération des otages. Par la voix d'un haut responsable ils viennent, en effet, de réitérer cette position.

PAR KAMAL HAMED

« Les gouvernements européens doivent cesser tout paiement de rançons, sans quoi ils feront face à de nombreux autres enlèvements de leurs citoyens » a, ainsi, indiqué le coordonnateur de la lutte antiterroriste au département d'Etat américain, Daniel Benjamin, qui intervenait devant la commission des affaires étrangères de la Chambre des représentants (chambre basse du Congrès). Cette question fort sensible est un des points importants autour desquels tournent les discussions entre les deux parties. Il va sans dire que le souci premier des Américains est de priver les groupes terroristes de la manne financière qui provient du paiement de rançons. Les groupes terroristes, notamment dans la région du Sahel, ont multiplié depuis quelques années la prise d'otage de citoyens européens. De dizaines d'otages, de toutes nationalités européennes, ont été libérés grâce au paiement des rançons par leurs gouvernements. « Le réseau d'Al Qaïda a détecté de nouvelles poches (financières) profondes, non pas à travers les riches cheikhs radicaux dans le Golfe Persique, mais par l'exploitation des riches pays occidentaux et leurs alliés » a précisé le haut responsable américain en ajoutant qu'« en procédant aux enlèvements des Européens, des Est-Asiatiques et des Nord-Américains, ces organisations terroristes ont trouvé une source de financement fiable qui vient directement des caisses des



La fin des paiements de rançon est seule à même de mettre un terme aux enlèvements.

pays qui se consacrent à lutter contre Al Qaïda ». Cette manne financière permet aux terroristes de se renforcer et d'acquérir de nouvelles armes, de plus en plus sophistiquées. Cette position des Etats-Unis est similaire à celle exprimée à maintes reprises par l'Algérie. Les responsables algériens n'ont eu de cesse d'appeler de tous leurs vœux l'arrêt de cette pratique par les gouvernements européens. Mieux encore, l'Algérie a déployé des actions diplomatiques tous azimuts pour convaincre la communauté internationale de la nécessité de mettre fin à cette pratique qui ne fait que compliquer la situation puisque les groupes terroristes, en bénéficiant de dizaines de millions d'euros sonnants et trébuchants, multiplient leurs capacités de nuisance. Ce forçage algérien a été

couronné de succès puisque le conseil de sécurité de l'Onu a adopté, vers la fin de l'année 2010, une résolution criminalisant le paiement des rançons. Ainsi donc il y a une totale convergence de vues entre les Etats-Unis et l'Algérie sur cette question. Une convergence qui a de nouveau été mise en évidence lors de la toute récente visite effectuée à Alger par Daniel Benjamin et au cours de laquelle il a eu des entretiens avec les plus hauts responsables algériens.

« Il est temps de bloquer ce volet de financement avant qu'il ne grossisse et renforce cette organisation » a souligné le responsable américain devant la chambre du congrès qui n'a pas aussi manqué d'attirer l'attention sur l'attitude des organisations non gouvernementales (ONG) et les entre-

prises privées qui « continueront probablement à payer des rançons pour obtenir la libération de leur personnel ». Mais pour lui « si au moins les gouvernements arrêtent de payer, cela aidera à compromettre le fonctionnement des organisations terroristes qui dépendent des revenus engrangés par le biais des rançons ». Les pays européens vont-ils souscrire à cette sollicitation américaine ? Il est fort peu probable que cela soit le cas tant le poids de l'opinion publique pèse lourd dans la balance et ce, même si, officiellement, tous les pays européens, y compris la France qui vient d'ailleurs de refuser de payer 90 millions d'euros pour la libération de quatre otages français détenus au Mali, affirment qu'ils n'ont jamais payé de rançon aux terroristes. **K. H.**

BOUTEFLIKA REÇOIT STEFAN FÜLE

Les réformes politiques en Algérie intéressent l'UE

PAR LAKHDARI BRAHIM

Le commissaire européen chargé de l'élargissement et de la politique de voisinage, le Tchèque Stefan Füle, a souligné hier à Alger avoir évoqué avec le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, particulièrement les réformes politiques et sociales initiées en Algérie. « J'ai discuté avec le président de la République notamment sur les réformes initiées en Algérie et leur impact aussi bien sur le gouvernement et le citoyen algériens, que sur la région et sur le citoyen de l'Union européenne », a déclaré à la presse M. Füle, à l'issue de l'audience que lui a accordée le chef de l'Etat. Rappelant que sa visite en Algérie était la deuxième du genre, il l'a qualifiée de « moment historique très important », tant pour l'Algérie, a-t-il dit, que pour la région et pour l'Union européenne. L'audience s'est déroulée à la résidence Djenane El Mufti en présence du ministre des Affaires étrangères, Mourad Medelci et du ministre du Commerce, Mustapha Benbada, et de l'ambassadrice de l'Union européenne, Laura Baeza. Auparavant, le commissaire européen chargé de l'élargissement et de la politique de voisinage s'est entretenu avec le président de l'APN, qui lui avait expliqué que l'Algérie a connu « le printemps de la démocratie » deux décennies avant les pays de la région, estimant que l'UE pouvait soutenir la démocratie en « œuvrant à aider les pays à relancer l'éco-

nomie productive et à faire face au chômage ». Abdelaziz Ziari a longuement évoqué les différentes étapes du processus démocratique en Algérie, mettant l'accent dans ce contexte sur les réformes annoncées par le président Abdelaziz Bouteflika, qui visent à approfondir la pratique démocratique. Il a également évoqué avec le chef de la diplomatie algérienne de plusieurs questions d'intérêt commun, notamment l'avenir de l'accord d'association en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2005. Les deux parties ont convenu de parvenir à un accord sur le calendrier de démantèlement tarifaire lors des prochaines discussions qui auront lieu le mois prochain. Outre l'accord d'association, l'Algérie et l'Union européenne ont évoqué la question de visas à la lumière des récents développements survenus sur la scène européenne, où la France et l'Italie ont émis le souhait de se retirer de l'espace Schengen.

A ce titre, Stefan Füle a réitéré la nécessité d'ouvrir le monde pour les jeunes Algériens, en facilitant l'obtention de visas d'entrée dans les pays européens, notamment pour les hommes d'affaires, les universitaires et les représentants de la société civile. « Nous voulons non seulement traiter la mobilité illégale mais aussi la mobilité légale », a affirmé le commissaire européen, non sans souligner la difficulté de cette tâche face à l'intransigeance de certains pays de l'UE.

L. B.

Sous la Plume

Des vivres à couper

PAR SORAYA HAKIM

Le département américain vient, une nouvelle fois, d'exhorter les Européens tout comme les pays de l'Asie du Sud-Est de ne plus verser de rançon aux groupes terroristes pour la libération de leurs ressortissants. En procédant à ces enlèvements les terroristes d'Al Qaïda renflouent ainsi leurs caisses. Plus besoin de compter sur la générosité des cheikhs des tribus des pays du Golfe qui continuent malgré tout à leur assurer une certaine forme de logistique. Il faut couper les vannes du financement qui est mis à profit pour la planification d'attentats. Le fait en soi n'est pas nouveau, le

« La mort de Ben Laden, chef du réseau Al Qaïda, ne signifie pas la fin de la lutte et encore moins l'anéantissement du terrorisme qui bien au contraire est monté d'un cran. »

Conseil de sécurité de l'Onu avait voté la Résolution 1905 criminalisant le paiement de rançon aux terroristes, l'Algérie en 2009 s'était battue sur tous les fronts et s'était heurtée à la non application de cette décision qui somme toute n'est pas effective. Le président de la République, du haut de la tribune du Conseil de sécurité de l'Onu avait appelé tous les Etats membres à adhérer aux conventions et protocoles internationaux relatifs à la lutte antiterroriste. Un message qui ne passe pas beaucoup chez les ONG et

sociétés privées pour des raisons qui leur sont propres.

Le patron du contre-terrorisme est catégorique : « Il faut que les gouvernements cessent de payer », cela destablisera le fonctionnement des organisations terroristes car la mort de Ben

Laden, chef du réseau Al Qaïda, ne signifie pas la fin de la lutte et encore moins l'anéantissement du terrorisme qui bien au contraire est monté d'un cran.

Les prises d'otages crapuleuses sont nombreuses de par le monde. Aqmi décroche la palme en la matière en réclamant des

s o m m e s astronomiques, les revendications en Afghanistan ont trait en apparence au politique car réclamant le départ des Français de ce pays. Mais que cache le vernis ? Quand on sait que l'argent est le nerf de la guerre.

Les Etats-Unis parviendront-ils à fédérer les gouvernements afin qu'ils parlent d'une seule voix et prennent la même voie pour renforcer les capacités à même de contrer le phénomène du terrorisme dont nul n'est à l'abri.

S. H.

OUVERTURE D'UNE PRISON LA SEMAINE PROCHAINE À BÉJAÏA

Venir à bout de la surpopulation carcérale

Un nouvel établissement de rééducation, d'une capacité d'accueil de 1.000 places, sera ouvert la semaine prochaine à Oued Ghir à Béjaïa, a-t-on appris hier auprès de la direction générale de l'administration pénitentiaire. Dans une déclaration à la presse en marge d'une visite d'inspection à l'établissement de rééducation d'El-Harrach (Alger) où il s'est enquis du bon déroulement de l'examen national pour l'attestation du niveau des apprenants à distance, le directeur général de l'administration pénitentiaire et de réinsertion, Mokhtar Felioune a affirmé qu'il présidera personnellement l'ouverture d'un deuxième établissement pénitentiaire dans le cadre du programme d'urgence visant un allègement de la surcharge qui pèse sur les établissements pénitentiaires. Le programme d'urgence visant la réalisation de 13 établissements pénitentiaires d'une capacité globale de 19.000 places a débuté fin 2008. Un nouvel établissement a été ouvert récemment à Bordj Bou-Argeridj. Dans ce contexte, M. Felioune a annoncé l'ouverture en juin d'un établissement pénitentiaire à Ain Ouessara (Djelfa) et de trois autres établissements en juillet à Bir El-Ater (Tebessa), Bousaâda (M'sila) et Saïda. Les conditions carcérales seront conformes aux normes d'humanisation, a précisé M. Felioune ajoutant que les études par correspondance se feront via les nouvelles technologies de l'information et de la communication initiées par l'Office national d'enseignement et de formation à distance (ONEFD). 70% des activités de l'ONEFD se font à travers les TIC (internet et intranet) qui seront généralisés à toutes ses activités en 2014, a précisé Mohamed Hadj Djilali, directeur de l'ONEFD qui a accompagné M. Felioune lors de sa visite à l'établissement d'El-Harrach. Les établissements pénitentiaires et de rééducation seront touchés par cette mesure, a précisé M. Felioune. **I. A.**

DÉPÉNALISATION DU DÉLIT DE PRESSE ET DE L'ACTE DE GESTION

Les projets de loi déposés à l'APN

Le processus de dépenalisation des délits de presse et de l'acte de gestion est bel et bien engagé. En effet, après avoir été adopté par le Conseil des ministres, le projet de loi relatif à ces deux questions est désormais déposé au niveau de l'APN.

PAR KAMAL HAMED

Le bureau de cette institution, qui a enregistré lors de sa réunion d'avant-hier le dépôt du projet de loi amendement et complétant l'ordonnance 66-156 en date du 08 juin 1966 relatif au code pénal, a déjà transmis ce texte à la commission des affaires juridiques de l'assemblée. Le délit de presse, qui a longtemps été dénoncé par les professionnels des médias, est surtout évoqué dans les articles 144 bis et 146 du code pénal. Ainsi l'article 144 bis du code pénal punit les infractions d'outrage, injures ou diffamation commises par l'intermédiaire d'une publication quotidienne, hebdomadaire, mensuelle ou autre. Des journalistes peuvent, outre le paiement d'une amende, se retrouver en prison en vertu des dispositions des deux articles en question. Des dispositions fort contraignantes il faut le dire qui empêchaient les journalistes de mener à bien leurs missions, notamment lorsqu'il est question de traiter des sujets sensibles comme c'est le cas de la corruption, un fléau qui gangrène le tissu social et porte de graves préjudices à la collectivité nationale.

Mais les peines d'amende ne seront pas abrogées. Selon l'exposé des motifs, le maintien des peines d'amende vise à protéger les victimes des actes prévus aux dits articles de tout abus de la part des médias et vise à garantir l'équilibre entre l'exer-



cice de la liberté de la presse et la protection des droits et libertés. A l'évidence et une fois entré en vigueur, la dépenalisation va libérer les journalistes des obstacles et des contraintes. Il reste cependant à poursuivre dans cette direction et, à ce titre, il est nécessaire d'abroger toutes les autres dispositions qui sont encore en vigueur dans la législation. La loi de l'information contient, en effet, des dispositions où il est question de peines d'emprisonnement des journalistes. Cette loi sera à son tour révisée au même titre que d'autres lois et ce, dans le cadre des réformes politiques annoncées par le président de la République.

Devant le conseil des ministres, le chef de l'Etat a affirmé que la loi sur l'information « introduira les repères d'une charte déontologique et complètera la législation actuelle, notamment à travers la dépenalisation du délit de presse ». Par ailleurs un autre délit, celui relatif à l'acte de gestion, sera abrogé. Les gestionnaires ont terriblement souffert de cette disposition. Une disposition qui a été à l'origine de moult blocages car les gestionnaires des entreprises publiques ne voulaient pas prendre le moindre

risque de peur, évidemment, de se retrouver en prison. En excluant les « risques raisonnables » de gestion du champ d'application du code pénal il est question, comme il est affirmé dans l'exposé des motifs du projet de loi modifiant et complétant l'ordonnance 66-156 du 8 juin 1966, portant code pénal, de « garantir l'efficacité et la stabilité des entreprises et encourager le gestionnaire à plus d'initiatives et de créativité ». Dans le présent projet, c'est l'article 119 bis, qui punit l'agent public, qui sera ainsi modifié. « La modification de l'article 119 bis a pour objet de garantir aux gestionnaires publics la sécurité demandée, de restaurer la confiance en l'Etat employeur, d'une part, et d'autre part, d'assurer la protection des deniers publics », note encore l'exposé des motifs. Il est ainsi stipulé dans le projet que « lorsque l'infraction est commise au préjudice d'une entreprise publique économique dont l'Etat détient la totalité des capitaux ou d'une entreprise à capitaux mixtes, l'action publique n'est engagée que sur plainte des organes sociaux prévus par les dispositions du code de commerce et de la législation relative aux capitaux marchands de l'Etat ». **K. H.**

LA GRÈVE ILLIMITÉE RISQUE D'ENGENDRER D'ÉNORMES PERTES

Le port d'Alger tourne au ralenti

PAR AHMED BOUARABA

C'est depuis déjà 3 jours que le port d'Alger est contraint de marcher au ralenti. Sur les 3.000 employés au sein du premier relais d'échanges commerciaux et économiques de l'Algérie au monde extérieur, pas moins de 2.500, incluant les dockers, les clarkistes, les pointeurs et autres sont en grève illimitée. « Nos maintes doléances n'ont pas été satisfaites », par la Direction générale, ont déclaré les grévistes hier. Ce mouvement de protestation est observé pour revendiquer notamment l'augmentation des salaires de base avec effet rétroactif - 01 janvier 2008- et l'attribution générale de la prime de travail posté et service permanent à qui de droit. Notons, dans ce contexte, que ledit mouvement, a-t-on constaté, a été nourri par « l'augmentation de 13.000 DA par mois pour les travailleurs de la capitainerie, alors que ce n'est qu'une administration qui dépend de la société mère (EPAL) ». « Elle (augmentation) doit toucher toute les directions », ont-ils estimé. L'assainissement général des locaux des travailleurs, la finalisation du plan de carrière dans les brefs délais ainsi que la régularisation des situations des décisions en instance figurent également dans la plateforme de revendications déposée le 25 mai 2010. En outre, « une note de service, datée le 15-10-2008, a ordonné l'annulation du grade du journalier et insérer l'occupant de ce poste dans les postes vacants. Cette ordonnance n'a pas été appliquée », ont-ils déploré. Selon plusieurs employés rencontrés devant l'entrée principale du port d'Alger, « plusieurs dockers sont des contractuels depuis plusieurs années » et n'ont pas été encore permanisés. Par ailleurs, « nous travaillons avec des moyens archaïques et nous n'avons bénéficié du nouveau matériel que pour une courte durée car il a été destiné à la société Dubai ». Ces conditions de travail, ont-ils témoigné, engendrent des décès et blessures. « Nous enregistrons mensuellement la moyenne de 4 accidents de travail et 1 cas de décès », ont-ils soutenu. A ce titre, il convient de noter que la prime de risque n'est pas comptabilisée dans les salaires de ces travailleurs. D'après une fiche de paie d'un docker, dont le Midi Libre détient une copie, la prime de risque n'existe point alors que sa cotisation d'assurance est de près de 14.000 DA. Ledit employé ne touche que quelque 20.000 DA par mois et est contractuel depuis 2003. D'autre part « l'effectif a été réduit à 50%, soit de 6 personnes par équipe à 3, alors que le salaire n'a guère augmenté ».

De son côté, la Direction générale a annoncé que « ces revendications ne sont pas légitimes » et que « cette grève est illégale », alors qu'un préavis de grève a été déposé, ont déclaré les représentants des grévistes. Pour ce qui est du cas des journalistes, « on nous a promis qu'ils seront insérés par tranche mais ils n'ont pas donné plus de détails ». Concernant la

permanisation des contractuels, « ils seront permanisés d'ici 3 mois ».

Par ailleurs, la DG a estimé qu'il est « indiscutable » de parler d'augmentations de salaires. Toutefois, « même si la grève est illimitée nous allons nous réunir pour évaluer notre mouvement de protestation (...) Nous pourrions même donner un

ultimatum à la tutelle et reprendre nos postes si nous jugeons sérieuses leurs promesses », a déclaré un clarkiste.

C'est dire que jusqu'à ce moment là, ce mouvement de grève, qu'il soit légitime ou non, risque d'engendrer des pertes faramineuses sur l'entreprise voire sur l'économie nationale. **A. B.**

ALORS QUE LA TUTELLE LEUR IMPUTE LE BLOCAGE QUE CONNAÎT LE SECTEUR

Le SNPSP, le SNPSSP et le CAMRA ne décolèrent pas

Au deuxième jour de la grève illimitée annoncée depuis le 8 mai dernier par le Syndicat national des praticiens de la santé publique et le syndicat des praticiens spécialistes de la santé publique, qui ont rejoint leurs confrères résidents à partir de lundi dernier, le ministère de la Santé publique impute la responsabilité de la paralysie des hôpitaux aux médecins grévistes. Invités hier à la radio algérienne, les trois organisations syndicales et les représentants du ministère de la Santé se sont rejetés les accusations. Du côté du ministère, les représentants, à savoir, MM. Fassi et Belkassam ont insisté « sur la bonne volonté de la tutelle pour trouver des solutions aux revendications de toute la corporation. Il n'y a pas un problème de volonté de la part du ministère de la santé ». Selon M. Fassi, « les organisations sociales devraient patienter et laisser du temps au ministère, puisque ce genre de mesures prend un peu de temps ». Mais les syndicats présents ont affirmé « avoir donné suffisamment de temps à la tutelle qui n'avait demandé au début des mouvements de grève en février 2010 que six mois pour régler tous les problèmes ». Il faut noter que les syndicats ont exprimé leur crainte de la fin de l'effet rétroactif. « Si le statut particulier n'est pas publié dans le

Journal officiel avant le 30 juin prochain, le régime indemnitaire ne bénéficiera pas de l'effet rétroactif, selon les déclarations du Premier ministre Ahmed Ouyahia ». Chose qu'a démentie M. Fassi, affirmant que le directeur de la Fonction publique a lui-même annoncé qu'aucune date n'a été annoncée pour la fin de l'effet rétroactif. Concernant le service civil dont l'abrogation est la principale revendication des médecins résidents le Dr Youssi a indiqué que « les médecins spécialistes ont proposé des solutions pour remplacer le service civil depuis dix ans mais la tutelle ne répond à aucune de ces propositions ». Le Dr Youssi a affirmé que « c'est bien cette mesure là qui fait que nos médecins spécialistes fuient vers l'étranger ou se tournent vers le secteur privé ».

Les résidents poursuivront la grève malgré les sanctions

De son côté, le Dr Djballah, représentante des médecins résidents, une des porte-parole du collectif autonome des médecins résidents algériens, présente elle aussi sur le plateau de l'émission de la radio chaîne I, a affirmé la détermination de sa corporation à poursuivre la grève puisque jusqu'ici « rien de

concret et de convainquant à l'ensemble des résidents n'a été fait par la tutelle ». Il faut noter que Djamel Ould Abbès a déclaré que des sanctions sévères et des retraits sur salaires seront appliqués contre les trois corporations en grève. Chose qui ne semble pas décourager les résidents qui comptent demain organiser un autre sit-in national comme prévu pour tous les mercredis. **C. K.**

L'association des malades dénonce le laisser-aller des autorités

Le président de l'association des malades, M. Bouaalak, invité lui aussi à la radio algérienne, a tenu à défendre la grève des médecins résidents, généralistes et spécialistes et impute ce blocage « à la centralisation des prérogatives ; c'est le ministre qui commande tout. Les directions de la santé publique n'ont plus aucun pouvoir. Le secteur de la santé devient une structure paralysée et sans décisions. C'est la politique de la santé publique qu'il faudrait déjà revoir, parce que l'actuelle n'aide ni le malade ni le médecin. Les conditions de travail et de la prise en charge du patient algérien sont, de surcroît, médiocres », a affirmé M Bouaalak. **C. K.**

POUR EXIGER LA LIBÉRATION DE BILEK MOURAD

Grève hier à Ath Douala

PAR LOUNÈS BOUGACI

Une grève générale a été observée hier dans la daïra d'Ath Douala. Le mouvement a été largement suivi et a paralysé l'ensemble des secteurs d'activité des quatre communes à savoir Ath Aïssi, Ath Zmenzer, Ait Mahmoud et Ath Douala. Cette action a été initiée par les comités des villages de la région pour exiger des ravisseurs la libération du jeune Bilek Mourad enlevé mercredi dernier 11 mai

à Tala Bounane. Une grande mobilisation a été remarquée dans la région suite à cette action de grève qui a été ponctuée par la tenue d'un rassemblement populaire, hier, à partir de 9 heures au niveau du chef lieu de la commune d'Ath Aïssi. Le président de l'APC a pris la parole pour mettre en exergue la mobilisation de la population. Une marche a été improvisée par la foule qui s'est rendue jusqu'au chef lieu de la daïra d'Ath Douala où

un sit-in a été organisé. Le frère de Bilek Mourad a appelé la population à maintenir cet élan de solidarité pour permettre à son frère de retrouver les siens. Suite à la réussite de l'action organisée hier, il a été décidé d'appeler à une marche populaire pour jeudi prochain dans la ville d'Ath Douala. Notons que dans la région de Boghni également, la population s'organise pour la libération d'un autre citoyen enlevé il y a quatre jours à Mechtras. **L. B.**

MOUSSA BENHAMADI ANNONCE LA MISE EN PLACE DE 1.000 TPE

Les cartes de retrait CCP pour le règlement des factures et achats

Le ministre de la Poste et des Technologies de l'information et de la communication a annoncé hier la conversion des cartes de retrait CCP en cartes de paiement « d'ici la fin du mois en cours ».

PAR MOKRANE CHEBBINE

Pour cela, « 1.000 Terminaux de paiement électronique (TPE) seront installés dans les différentes agences d'Algérie Telecom, de Sonelgaz, de Mobilis mais également dans des centres commerciaux », a fait savoir Moussa Benhamadi sur les ondes de la Chaîne III de la Radio nationale. La conversion des cartes CCP en cartes de paiement permettra aux détenteurs des comptes postaux d'effectuer certaines opérations de paiement sans recourir à l'argent liquide, tel le règlement des factures téléphoniques et électriques et même des opérations d'achat auprès des commerçants dotés de TPE. « L'opération sera généralisée aux détenteurs des cartes de paiement bancaires », a ajouté le ministre de la Poste et des TIC, et ce dans le cadre des efforts consentis par les pouvoirs publics pour endiguer le phénomène du manque de liquidités qui continue de pénaliser les clients d'Algérie Poste. Selon Moussa Benhamadi, « le manque de liquidités est dû à de fortes masses d'argent liquide qui circulent hors des circuits bancaires ». Pour



Moussa Benhamadi, ministre de la Poste et des TIC.

faire face à cette situation, les pouvoirs publics envisagent justement de généraliser les moyens de paiement électronique. Ce qui passe par la mise en place de moyens technologiques pour accompagner ces actions.

Outre la mise en place de 175 nouveaux bureaux de poste au courant de cette année 2011, Algérie Poste procédera à l'installation de 240 nouveaux distributeurs automatiques de billets qui viendront s'ajouter aux 650 déjà existants à travers le territoire national. « Ces nouveaux distributeurs

seront installés dans les lieux à grande concentration humaine à l'instar des campus universitaires, des casernes et des hôpitaux », a précisé Moussa Benhamadi, annonçant de là même l'introduction prochaine d'autres transactions commerciales via le téléphone mobile.

Par ailleurs, l'invité de la radio a affirmé que l'opérateur Algérie Telecom va consentir un investissement de l'ordre de 80 milliards DA au titre du prochain quinquennat, qui consistera essentiellement en la dotation en

lignes téléphoniques fixes et Internet haut débit les différentes régions du pays, notamment celles du Sud.

A présent, les chiffres avancés par le ministre font état de 8 millions d'Algériens utilisateurs d'Internet. « Ce ne sont pas forcément des abonnés », a précisé Moussa Benhamadi, évaluant le taux de pénétration à 25 % à raison de 900.000 abonnés directs en lignes ADSL, alors qu'en 2008 le taux de pénétration n'était que de 10 %.

M. C.

ZONES RURALES

Bientôt l'Internet à haut débit

PAR AMAR AOUMER

Le ministre de la Poste et des Technologies de l'information et de la communication, Moussa Benhamadi, a indiqué, hier, que « l'Algérie est un pays très vaste, le plus grand d'Afrique, comportant de larges communautés rurales qui constituent une préoccupation majeure des pouvoirs publics. Aujourd'hui, les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont considérées comme le moteur économique mondial offrant des solutions concrètes débouchant sur une croissance et une prospérité économique durables ».

L'objectif des autorités consiste à introduire les TIC, notamment l'Internet à haut débit dans les zones rurales défavorisées et déshéritées afin d'éviter la fracture numérique

et permettre aux populations rurales d'accéder aux moyens modernes d'information et de télécommunication.

Les ministères de la Poste et des TIC, de l'Education et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ont conclu un accord pour mener à bien un projet commun destiné à faire bénéficier les populations du Sud algérien de l'expérience et de l'expertise des hôpitaux du nord du pays, notamment dans dix wilayas du Sahara. Par ailleurs, un programme de formation itinérant devra permettre aux zones rurales éloignées défavorisées d'être connectées, car l'innovation joue un rôle moteur dans l'économie numérique. « Un village numérique sera mis en place pour aider les citoyens et les entreprises, telles que l'E-Banking et la géo-localisation » selon Benhamadi qui interve-

nait lors du 12e Salon international du futur technologique (Siftech), ouvert hier au palais de la culture. La Pologne y participe avec une entreprise spécialisée dans la fabrication des fibres optiques (ELMAT), mais son but consiste à rechercher des partenaires algériens pour la réalisation d'infrastructures en Algérie où elle travaille déjà dans un projet à Mostaganem, selon un responsable de la mission commerciale de l'ambassade de Pologne à Alger.

Quant à l'entreprise algérienne Tehnosoft, spécialisée dans les logiciels, elle compte faire connaître davantage ses nouveaux produits technologiques tout en dénichant des clients et des partenaires, selon la consultante e-informatique de cette entreprise de développement de systèmes informatiques, Fatiha Bouali Merabet. A. A.

ENSEIGNEMENT ET FORMATION À DISTANCE

La communauté nationale en Europe bientôt concernée

PAR RAYAN NASSIM

Le ministre de l'Education nationale, M. Boubekeur Benbouzid, a annoncé, hier à Alger, que les membres de la communauté nationale établis en Europe bénéficieront, à partir de la prochaine année scolaire, des services de l'enseignement et de la formation à distance assurés par l'Office national d'enseignement et de formation à distance (ONEFD). M. Benbouzid a précisé, à l'occasion du coup d'envoi de l'examen national pour l'attestation du niveau des apprenants à distance dans certains centres d'examen à Alger, que ce type d'enseignement qui sera dispensé aux Algériens établis en Europe intéressés se fera par voie d'Internet et en langue arabe. Le ministre a, en outre, souligné, rapporte l'APS, que son secteur prendra en charge cette opération à partir de l'année scolaire 2011-2012, à la demande du minis-

trère des Affaires étrangères. Dans le même contexte, il a indiqué que la stratégie d'enseignement arrêtée par son ministère à ce sujet vise à permettre à tous les Algériens qu'ils soient à l'intérieur ou à l'extérieur du pays de poursuivre leurs études.

A propos de l'examen national pour l'attestation du niveau des apprenants à distance qui s'étale sur deux jours et concerne 311.912 candidats dont 104.015 filles, M. Benbouzid a affirmé que ce type d'enseignement revêt une importance majeure, car contribuant largement à la résorption de la déperdition scolaire dont le taux diminue d'année en année depuis la mise en œuvre des réformes du système scolaire. Il a également relevé les moyens humains et matériels mobilisés pour assurer le succès de l'examen et « son déroulement dans les meilleures conditions ».

A une question sur les allégations faisant état du non respect du programme pour les

candidats au baccalauréat, M. Benbouzid a affirmé qu'il n'y a pas de problème de ce genre d'autant que « 90 % des cours ont été finalisés dans le cadre du programme scolaire destiné aux élèves des classes terminales ».

« Il n'est pas trop tard pour terminer le programme et pour réviser. Un nombre très minime de lycées ont accusé un léger retard dans les cours » a-t-il précisé, indiquant que les élèves concernés « peuvent rattraper ce retard dans les prochains jours d'autant que les établissements éducatifs sont ouverts et les enseignants mobilisés ».

Le ministre de l'Education nationale avait inspecté les centres d'examen abritant l'examen d'aptitude de fin d'année scolaire au niveau des CEM des frères Boussalem à Staoueli, de Mohamed Lamine Lamoudi à El Harrach et de Asma Dhatou Nitaqayne à Hussein-Dey.

R. N.

OPÉRATION D'1 PC PAR FAMILLE

D'abord les élèves et les enseignants

L'opération « 1 PC par famille » visera en premier lieu les élèves et les enseignants, a indiqué hier à Alger le ministre de la Poste et des Technologies de l'information et de la communication, M. Moussa Benhamadi. « Le déploiement des nouvelles technologies mobiles sera accompagné par la mise en place de l'opération « un PC par famille » qui offrira, outre l'équipement, un accès haut débit à l'Internet et une formation appropriée à travers des mécanismes de financements spécifiques », a souligné M. Benhamadi dans une intervention lors d'un séminaire organisé à l'occasion de la Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information, rapporte l'APS. Il a expliqué que l'opération ambitionne de favoriser les futurs e-citoyens et contribuer à la mise en place d'une nouvelle culture numérique. Le ministre de la Poste et des TIC a rappelé, dans ce cadre, que son département et ceux de l'Enseignement supérieur et de l'Education nationale s'étaient engagés dans le processus de création de centres d'excellence pour la production numérique, le premier étant celui de Tlemcen qui se consacra au développement de contenus numériques éducatifs.

M. Benhamadi a également rappelé, à cette occasion, le projet pilote en télémédecine qui consiste à interconnecter, via une liaison spécialisée à haut débit, un hôpital de chacune des 10 wilayas du sud concernées avec un CHU ou établissement hospitalier d'une wilaya du nord du pays. L'objectif consiste, entre autres, à aider les praticiens du sud à établir un diagnostic, en collaboration avec des médecins spécialistes du nord du pays, a-t-il précisé, ajoutant que ce réseau devra assurer notamment la téléconsultation, la formation continue des médecins, ainsi que l'aide au diagnostic, en vue d'améliorer à terme la qualité des services médicaux offerts dans ces régions.

La Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information est célébrée cette année sous le thème « Mieux vivre en communauté rurale grâce aux TIC ».

R. N.

TRANCHÉE PAR LA COUR SUPRÊME, À NOUVEAU JUGÉE À BLIDA

L'affaire EPSR/ENPS en délibéré pour le 30 mai

« Je suis spolié de mes biens ». Cette sentence prononcée par Mohamed Chérif Ould El Hocine, à la fin de l'audience de la chambre pénale près la Cour de Blida, dans sa séance du lundi dernier, avant que sa présidente n'annonce que l'affaire opposant la SARL l'EPSR à l'ENPS, entreprise publique, est mise en délibéré au 30 mai prochain, résume, à elle seule, toute l'étendue de cette affaire qui traîne depuis plus d'un quart de siècle, charriant avec elle une série de batailles judiciaires opposant les deux entreprises économiques.

PAR SADEK BELHOCINE

Pour cette fois-ci, Mohamed Chérif Ould El Hocine est accusé d'avoir produit un faux document. Objet de la plainte de l'ENPS contre le propriétaire de l'EPSR et sa fille : une délibération de l'APC de Chéraga en date du 23 mai 1975 portant l'attribution d'une assiette de terrain située route de Ouled-Fayet, Chéraga au profit de l'EPSR. Une délibération qui selon la défense de l'ENPS comporte une omission, d'où le faux et usage de faux. Une délibération qui a, rappelons-le, vu le président de l'APC de Chéraga et son vice-président et Mohamed Ould El Hocine, poursuivis en justice pour le même motif et sur lequel a statué définitivement la Cour suprême, arrêt de la chambre criminelle N° 599142 du 23/12/2010, rendant un non lieu pour les deux responsables communaux et Mohamed Chérif Ould El Hocine. La défense de Mohamed Chérif Ould El Hocine était assurée par Mes, Faouk Ksentini, Nabil Belloula et Bouchrit, tandis que celle de l'ENPS, par Mes Geroudj et Fillali. Appelé à la barre, Mohamed Chérif Ould El Hocine situe le contexte dans

lequel s'est faite l'attribution du terrain par l'APC de Chéraga et la création de l'entreprise EPSR qui a activé sans problème jusqu'au début des années 1980. C'est à partir de cette date que les ennuis du propriétaire de l'EPSR ont commencé, suite à son arrestation par les services de sécurité pour atteinte à la sûreté de l'Etat. Après cinq ans de détention préventive, Mohamed Chérif Ould El Hocine retrouve la liberté à la faveur d'une ordonnance du tribunal militaire qui prononce, le 25/19/1984, un non lieu dans le cadre de cette affaire. Quelques jours, plus tard, il sera de nouveau arrêté. Il est accusé de détournement de deniers publics, corruption, infraction à la législation des changes, faux et usage de faux, délits pour lesquels, il écope d'une peine de 10 ans de prison et à la confiscation de tous ses biens. Le même tribunal, par ordonnance, prononce sa réhabilitation et le rétablissement dans tous ses droits. Entre temps, bien d'événements se déroulent entraînant des modifications juridiques et statutaires dans le patrimoine de la SARL EPSR qui sera versé dans le domaine public, avec la nomination d'un commissaire du gouvernement, en attendant la décision de justice concernant le gérant de l'EPSR, en vertu d'arrêté interministériel.

Longue bataille juridique

Après une longue bataille juridique, un arrêt n° 123276 du 16/02/1997 de la Cour suprême, Chambre administrative, suite à une expertise judiciaire, ordonne l'annulation de l'arrêté interministériel du 21/10/87 et ordonne la restitution de tous les biens mobiliers et immobiliers de la Sarl EPSR à son propriétaire Ould El Hocine. Mais cet arrêt n'a pas été suivi d'exécution et Ould El Hocine et sa fille se trouvent, ainsi, accusés d'avoir produit un faux document attestant l'attribution du lot de terrain par l'APC de Chéraga. Fait pour lequel le ministère public a requis l'application de la loi. Les avo-



cats de la défense ont mis en exergue l'importance du « dispositif » de la délibération de l'APC de Chéraga qui fait ressortir que le terrain est attribué à l'EPSR. Un fait qui n'est pas contesté par l'ENPS, défendue par les avocats Guerroudj et Fellali, qui s'est focalisé sur l'omission de deux mots du document, présenté plusieurs fois au cours des longues procédures judiciaires par Ould El Hocine, pour le qualifier de faux document, se basant sur une étude comparative des deux documents fournis par les deux parties. « Nous sommes ici pour parler de la délibération », ont expliqué Me Nabil Belloula et Me Farouk Ksentini qui se sont offusqués de ce que Me Geroudj dans sa plaidoirie a soutenu que Mohamed Chérif Ould El Hocine a fait partie de l'effectif de la Gendarmerie nationale ex-Van Rossem. Pour Farouk Ksentini, il est pour le moins inconcevable que Me Guerroudj ose affirmer une telle incongruité, sachant que le Moudjahid Mohamed Chérif a consacré les plus grandes années de sa vie pour chasser le colonialisme français pour se retrouver après l'indépendance sous les ordres d'un Français. Incident de séance et il a fallu un doigté certain à la présidente

pour calmer et Me Ksentini et Me Guerroudj. Pour ce qui concerne la supposée entité ex-Van Rossem-Gendarmerie nationale, qui était gérée, selon la défense de l'ENPS, par Mohamed Chérif Ould El Hocine, les avocats de Mohamed Chérif Ould El Hocine ont produit des témoignages des deux ex-commandants en chef de la Gendarmerie nationale, le colonel Ahmed Benchérif et le général Mustapha Chelloufi, qui attestent que « la Gendarmerie nationale n'a jamais demandé à l'APC de Chéraga l'attribution d'une assiette de terrain pour l'activité d'une entité économique indûment dénommée « Darak El Watani Ex Van Rossem ». La société EPSR, sise 16, route de Ouled Fayet, n'a jamais fait partie du patrimoine de la Gendarmerie nationale. M. Ould El Hocine Mohamed, ancien moudjahid, ancien officier de l'ALN n'a jamais fait partie des effectifs de la Gendarmerie nationale. Il est à rappeler que toute l'argumentaire développé par l'ENPS pour faire abstraction de l'application de la décision de la Cour suprême, ordonnant la restitution des biens de l'EPSR à son propriétaire légitime, le moudjahid Mohamed Chérif Ould El Hocine, repose sur l'amalgame entretenu par les documents détenus par l'ENPS, entre l'ex-Van Rossem auquel on associe l'Institution républicaine qu'est la Gendarmerie nationale. « Tous les documents présentés par l'ENPS sont des faux », assène le patron de l'EPSR qui explique que lors de son séjour en prison, les dirigeants de l'ENPS ont eu tout le loisir « de travailler » les documents de l'EPSR. Délibération donc le 30 mai pour démêler l'écheveau de cette affaire qui a connu déjà son épilogue devant le tribunal de Boufarik et devant la Cour suprême, chose qui a surpris Me Ksentini, appelé à défendre de nouveau le patron de l'EPSR. Il a affirmé qu'« on ne peut juger les accusés pour faux et usage de faux ni vis-à-vis de la loi ni encore moins du point de vue de la procédure judiciaire ».

S. B.

Publicite

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA D'ADRAR
DIRECTION DE L'ÉDUCATION
SERVICE PROGRAMMATION ET SUIVI

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHÉ

Conformément aux dispositions de l'article 49, alinéa 02 du décret présidentiel n°10-236 du 07 octobre 2010 portant réglementation des marchés publics, la direction de l'éducation de la wilaya d'ADRAR informe l'ensemble des soumissionnaires concernés par l'appel d'offre national restreint n°08/2011 relatif au renouvellement et complément d'équipements aux établissements du secondaire à travers la wilaya en un seul (01) lot :

*Lot n° 7 Équipement literie

A l'issue de l'analyse des offres comme indiqué dans le cahier des charges qui a donné les résultats suivants :

Lot	Soumissionnaire retenu	Montant	Délai	Note technique/40	Observation
05	SALMI MOHAMED	3.007.501,38	01 jour	22.00	Moins disant

Remarque :

-Le service contractant invite les soumissionnaires intéressés de se rapprocher de ses services, au plus tard 03 jours à compter du premier jour de la publication de cet avis dans les quotidiens nationaux ou (BOMOP) pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières.

-Tout soumissionnaire contestant ce choix peut introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de la wilaya d'Adrar dans un délai de dix (10) jours à compter du premier jour de la publication de cet avis dans les quotidiens nationaux ou (BOMOP).

LE DIRECTEUR DE L'ÉDUCATION

Midi Libre N°1272 - Mercredi 18 mai 2011 - Anep 855 517

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA : ILLIZI

Direction de l'Action Sociale
Matricule fiscal : 0996 33 01 900 136
Intitulé de l'opération : aménagement intérieur et extérieur au niveau du Centre médical pédagogique pour enfants inadaptés mentaux à Illizi

Avis d'attribution provisoire des marchés

Conformément aux dispositions de la réglementation des marchés applicables aux marchés publics et selon les articles 44, 49 et 114 du décret présidentiel n° 10-236 du 10/07/2011 contenant les règles des marchés publics, annonce la direction de l'action sociale pour tous les entrepreneurs que soumission à l'appel d'offre national restreint n° 01/2011 l'achèvement des travaux à faire : l'aménagement intérieur et extérieur au niveau du Centre médical pédagogique pour enfant inadaptés mentaux à Illizi paru dans les journaux :

Soumissionnaire	Note technique	Montant de l'offre	Délai de réalisation	Critères de choix	N° fiscal de l'entrepreneur
ETB BOUREZMA Nord-Eddine	74 points	17.344.193.37 DA	06 mois	Moins disant	

Et après l'ouverture et l'évaluation des offres financières, nous avons attribué provisoirement l'offre de ETB BOUREZMA Nord-Eddine

Observation :

-Le soumissionnaire, qui pourrait s'opposer à ce choix de présenter un recours devant la commission des marchés de la wilaya d'Illizi dans -10- jours à compter de la première publication de cette annonce dans les quotidiens nationaux ou BOMOP.

-Pour savoir les détails de l'opération d'évaluation des offres techniques et financières, les soumissionnaires doivent se présenter auprès du siège de la direction de l'action sociale dans (03) trois jours à compter de la première publication de cette annonce

Le Directeur de l'action sociale d'Illizi

Midi Libre N°1272 - Mercredi 18 mai 2011 - Anep 855 637

TRANSFERT D'ARGENT DES MIGRANTS MAGHRÉBINS

Des atouts importants pour le développement durable

Les ressortissants algériens et ceux des pays du Maghreb (Tunisie et Maroc) contribuent activement au développement durable de leurs économies respectives, en ce sens que les ressources financières exportées vers leurs pays d'origine servent à la croissance.

PAR AMAR AOUIMER

En effet, les sommes d'argent de migrants transférées sont estimées à plus de 300 milliards d'euros dans le monde tandis que le montant concernant la France est évalué à plus de 8 milliards d'euros.

Ainsi, pour faciliter les opérations d'envoi d'argent des immigrés, les autorités françaises, par le biais de la Banque Postale, proposent quatre formules pour le transfert des montants, à savoir le virement international, le mandat ordinaire international, le mandat express, et le transfert Western Union. Mais, depuis exactement une année, le ministre de l'Immigration français, Eric Besson, a offert une autre opportunité déconcertante pour aider les migrants à acheminer de l'argent vers leurs pays d'origine. Il s'agit,



en fait, de l'utilisation d'un site de comparaison des coûts de transferts de devises par les immigrés, envoirdargent.fr, impliquant 12 établissements et couvrant 21 pays, dont l'Algérie. Ce moyen a porté ses fruits, selon les responsables de l'Hexagone. Les organismes français spécialisés dans le transfert de devises à l'étranger soulignent que la Poste détient 17 % de parts du marché en France. « A côté des trois géants, plusieurs dizaines de sociétés de

transfert d'argent voient le jour chaque année, lançant ainsi une concurrence acharnée de positionnement sur les tarifs. Pour les immigrants en France du Maroc, Algérie, Cameroun et bien d'autres pays qui souhaitent faire une simple comparaison des tarifs, selon le pays destinataire et l'opération désirée de transfert, les établissements de transfert d'argent affichent leurs tarifs sur le site envoirdargent.fr sont, notamment, Banque Accord (Flouss.com, Banque

d'Escompte, Caisses d'Epargne (Alsace, Ile de France, Normandie, Provence Alpes Côte d'Azur...) ». Concernant l'apport des immigrants algériens résidant et travaillant en Europe, et plus particulièrement en France, il est évalué à près de 4 milliards d'euros, mais le marché informel est très actif en Algérie. Ainsi, selon des statistiques de certains organismes d'analyse économique et financière méditerranéens, « la diaspora algérienne se singularise par une relation quasi exclusive et originale avec la France, sachant que plus de 2 millions de ressortissants algériens vivent en France, alors que 50.000 environ sont dénombrés en Espagne et quelque 30.000 en Italie. Le seul canal par lequel transite les envois d'argent de la France vers l'Algérie est évalué à plus de 4 milliards d'euros ».

Récemment, une cinquantaine d'experts économiques et financiers méditerranéens ont confronté leurs études sur les migrations dans la région arabe à l'invitation du Femise (Forum euro-méditerranéen des instituts de sciences économiques) et de l'Erf (Economic Research Forum). Selon un institut méditerranéen d'information économique, « l'occasion de faire un point notamment sur les transferts d'argent effectués par ces migrants dans leur pays d'origine. Un point de vue privilégié pour apprécier les apports positifs des migrations ».

Selon un expert arabe, Wael Mansour, de la Banque mondiale au Liban, « les transferts d'argent à destination des pays Mena (Moyen-Orient et Afrique du Nord) en 2010 ont représenté 35,4 milliards dollars contre 13,1 milliards en 2000. Au Liban ils ont été de 8,2 milliards dollars, soit 20,9% du PIB, de 3,2 milliards en Jordanie (13,8% du PIB) et de 2,4 milliards en Syrie (4,1% du PIB) ».

A. A.

PROMOTION DES PETITES ENTREPRISES

L'expérience de l'Algérie présentée au Caire

PAR INES AMROUDE

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Tayeb Louh, a présenté lundi dernier au Caire l'expérience de l'Algérie en matière de promotion des petites entreprises qu'il a qualifiée d'"exceptionnelle".

Intervenant lors de la 38^e conférence arabe du travail consacrée au "rôle des petits et moyens projets dans la promotion de l'emploi et la lutte contre le chômage", M. Louh a indiqué que "la politique de l'emploi en Algérie accorde la priorité à la libre initiative des jeunes", précisant qu'un dispositif de promotion des petites entreprises à savoir l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ) a été créé à cet effet.

Evoquant les procédures juridiques et les mesures incitatives fiscales et parafiscales décidées par l'Etat pour l'encouragement de l'investissement productif et générateur d'emplois, le ministre a souligné l'intérêt particulier accordé au secteur des petites et micro-entreprises dans plusieurs secteurs d'activités. D'importants investissements, a-t-il dit, ont été mobilisés pour la réalisation et la modernisation des infrastructures de base dans le cadre de la mise en œuvre du pro-

gramme de développement initié par le président de la République, Abdelaziz Bouteflika. Cet effort a permis, a-t-il dit, la création de plus de 500.000 petites entreprises dans le cadre des différents dispositifs mis en place par l'Etat pour la promotion des initiatives d'entrepreneuriat.

Il a indiqué, rapporte l'APS, que le choix des petites entreprises en tant que vecteur de développement économique qui a donné ses fruits dans plusieurs pays, "nous encourage à exploiter ces expériences dans nos pays à condition qu'elles soient accompagnées d'une vision stratégique du travail dans le monde arabe dans le cadre des enjeux engendrés par le nouvel ordre mondial".

M. Louh a en outre évoqué l'importance de la promotion du dialogue et de la concertation entre les intervenants dans la production, soulignant que le dialogue "est une condition fondamentale pour augmenter la rentabilité" et "un moyen civilisationnel à même de garantir la prévention des conflits et de trouver les solutions aux problèmes socio-économiques dans le cadre du consensus". M. Louh a évoqué dans son intervention les réformes auxquelles l'Algérie avait appelé depuis plus d'une décennie, et relatives aux institutions de l'action arabe commune "en vue de les adapter aux mutations qui

caractérisent les relations internationales dans différents domaines".

L'Algérie a également appelé, à l'occasion de la 98^e session de la conférence internationale du travail à Genève, à la nécessité d'élargir le dialogue au niveau international, en vue de trouver des solutions consensuelles pour sortir de la crise financière et économique causée par le dysfonctionnement du système financier mondial que la plus part des pays arabes ont contribué à établir, a-t-il souligné, précisant toutefois que les répercussions de cette crise étaient plus importantes pour les pays en développement. Il a insisté sur la nécessité de la réforme des institutions de l'action arabe commune dont l'Organisation arabe du travail (OAT). "Cette réforme permet d'exploiter toutes les opportunités de la complémentarité arabe en vue de trouver des mécanismes plus efficaces à même de cristalliser la position arabe dans les domaines économique, social et politique, en vue de faire face aux défis induits par le nouvel ordre mondial notamment des dossiers stratégiques tels que l'énergie, l'eau, la sécurité alimentaire, le chômage des jeunes et sa relation avec le développement économique", a-t-il estimé.

I. A.

COURS DU BRUT

Des prix volatils

Les cours du brut progressaient légèrement hier en cours d'échanges européens sur un marché volatil aidé par un affaiblissement du dollar mais toujours inquiet pour la demande. A Londres, le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en juillet, dont c'est le premier jour comme contrat de référence, s'échangeait à 111,25, en fin de matinée, en hausse de 41 cents par rapport à la clôture de lundi. A New York, le baril de "light sweet crude" (WTI) pour livraison en juin gagnait 13 cents à 97,50 dollars. Après avoir sensiblement reculé dans les échanges asiatiques, les cours du baril inversaient la tendance à la faveur d'un rebond de l'euro face au dollar, l'affaiblissement du billet vert rendant plus attractifs les achats de pétrole libellés dans la monnaie américaine. Mais les gains du marché étaient limités, sur fond de craintes persistantes sur la consommation énergétique mondiale. "Dans l'ensemble, le marché tend à se consolider" dans un contexte de forte volatilité, et "les opérateurs restent sans aucun doute sous le coup des inquiétudes sur une possible destruction de la demande face à un niveau de prix élevés",

observait un analyste. Outre les resserrements monétaires en Chine et les incertitudes sur la santé budgétaire des pays les plus fragiles de la zone euro, les investisseurs s'inquiètent désormais de la croissance américaine après plusieurs indicateurs mitigés, et redoutent une diminution de la demande

DÉFICIT BUDGÉTAIRE RÉEL EN 2011

« Moins important que prévu », selon les experts

Le déficit réel du Trésor public se situera entre 10% et 15% en 2011, un ratio beaucoup moins important que les 33,9% prévus dans la LFC pour cette année, a indiqué hier à l'APS Zoubeidi Abdelmalek, directeur général de la prévision au ministère des Finances.

"Au niveau prévisionnel nous avons des déficits qui oscillent entre 28% et 33% mais dans la réalité le déficit budgétaire en termes d'exécution devrait se situer entre 10% et 15%", a expliqué M. Zoubeidi. L'écart entre le déficit projeté et celui qui sera atteint en 2011 s'explique par le niveau d'absorption des crédits alloués au budget de l'Etat qui reste

relativement au dessus de la moyenne. Actuellement le niveau d'absorption des crédits alloués au titre du budget d'équipement "ne dépasse pas les 60%", avance-t-il. Cette tendance de consommation des crédits à l'investissement public s'est observée durant les trois dernières années où les déficits observés se sont situés entre 11% et 13%, alors que les projections du ministère des Finances étaient beaucoup plus élevées, note ce responsable. En 2010, l'Algérie a enregistré un déficit réel de Trésor de 12% contre 11% en 2009, selon les chiffres fournis par ce responsable.

R. E.

FACE AU DOLLAR

La monnaie européenne progresse

La monnaie européenne progressait légèrement hier face au dollar, dans un contexte dominé par les craintes de certains pays européens en dépit de nouvelles liées à la Grèce accueillies favorablement la veille par les marchés. La monnaie unique européenne valait 1,4168 dollar contre 1,4153 dollar lundi et progressait nettement face au yen, à 115,45 yens contre 114,34 yens la veille. De son côté, le dollar s'affichait en baisse face à la devise japonaise, à 81,61 yens contre 80,76 yens lundi. La monnaie unique européenne poursuivait son rebond entamé la veille, après que plusieurs pays européens se sont dits prêts, lundi, à faire un nouveau geste financier en faveur de la Grèce enlisée dans la crise, y compris en rééchelonnement sa dette, en échange de nouvelles mesures d'austérité. L'aval accordé au plan de sauvetage pour le Portugal avait par ailleurs alimenté le regain de l'euro. Les ministres européens des Finances ont donné leur accord à un plan de sauvetage pour le Portugal, qui prévoit 78 milliards d'euros de prêts conjoints avec le Fonds monétaire international (FMI) en échange d'une cure d'austérité. Par ailleurs, le FMI a débloqué 1,58 milliard d'euros supplémentaires pour l'Irlande dans le cadre du plan de sauvetage international accordé à ce pays. L'euro était par ailleurs soutenu par un regain de spéculations sur un possible nouveau resserrement monétaire en zone euro dans les mois à venir, suite à la confirmation lundi d'une accélération de l'inflation en avril dans la zone euro, à 2,8% sur un an, son plus haut niveau depuis 30 mois. De son côté, la livre sterling montait nettement, alors que les cambistes digéraient l'annonce d'un rebond soudain et supérieur aux attentes de l'inflation au Royaume-Uni, qui a atteint 4,5% sur un an en avril, un sommet depuis septembre 2008, contre 4% le mois précédent. La livre britannique grimpeait nettement face à l'euro à 86,86 pence, comme face au dollar à 1,6299 dollar. La monnaie helvétique reculait face à l'euro à 1,2562 franc suisse pour un euro, comme face à la monnaie américaine à 0,8877 franc suisse pour un dollar. L'once d'or cotait à 1.494,23 dollars, contre 1.501 dollars lundi soir.

R. E.

TADMAÏT

Les enfants
à l'honneur

L'Assemblée populaire communale de Tadmaït, 20 km à l'ouest du chef-lieu de la wilaya de Tizi-Ouzou, a d'ores et déjà établi un programme d'activités culturelles et artistiques pour marquer la Journée internationale de l'enfance qui coïncide chaque année avec le premier juin. Ce n'est pas la première fois que Tadmaït pense à ses enfants en cette heureuse occasion. C'est la cinquième fois que cette fête mondiale de l'innocence est commémorée par les Tadmaïtis. Les festivités auront lieu au niveau de l'école Bayou, située au centre de la ville de Tadmaït. Cette manifestation verra la participation des élèves de plusieurs écoles, à l'instar de l'école Abbas, l'école des frères Guechtouli, l'école Hidoussa, l'école Djema, l'école Bouakkaz, l'école Raiah, l'école Kef Laogab, l'école Aouine et, enfin, l'école Azzouz. Au programme des festivités, l'APC annonce un rassemblement, la levée des couleurs, un défilé des enfants, dépôt d'une gerbe de fleurs au cimetière de chouhadas, des chorales, des chansons. L'activité prévoit aussi des récitals poétiques, des clowns, des chants patriotiques, une pièce de théâtre Ennahla ainsi que d'autres spectacles de danse et un défilé de mode.

L. B.

AZEFFOUN

Journée d'information
sur le diabète

La ville balnéaire d'Azeffoun abritera samedi prochain une journée d'information et de sensibilisation sur le diabète. La journée sera organisée par l'association des diabétiques de la wilaya de Tizi-Ouzou. L'activité aura lieu à la maison de jeunes. Cette manifestation sera l'occasion à la population locale de faire connaissance avec l'association. Plusieurs conférences auront, par ailleurs, lieu comme celle qui sera animée par le Dr Si Salem Boualem autour de généralités sur le diabète sucré ou celle du Dr S. Cherief sur la diététique et l'hygiène de vie. Le Dr D. Mokrani animera une communication sur l'auto-surveillance et, enfin, le Dr R. Rabhallah interviendra sur les complications et les moyens de prévention. Cette journée de sensibilisation sera organisée en partenariat avec l'Assemblée populaire communale d'Azeffoun, la maison de jeunes de la même ville et d'autres partenaires. Elle intervient après celle organisée par la même association à Drâa Ben Khedda il y a quelques semaines.

L. B.

MAISON D'ARRÊT DE TIZI-OUZOU

695 candidats aux
examens scolaires

La cellule de communication de la cour de Tizi-Ouzou a indiqué dans un communiqué transmis aux journaux que les examens de fin d'année dans la maison d'arrêt de la ville devaient avoir lieu hier mardi et aujourd'hui mercredi et ce, conformément au programme arrêté à cet effet. La même source a indiqué qu'au total, 695 candidats sont concernés par les examens scolaires de fin d'année. Il s'agit de 480 candidats à l'examen de l'enseignement moyen (BEM) et de 215 candidats à l'examen du baccalauréat. Ces examens seront encadrés et assistés par l'Office national de l'enseignement et de la formation à distance. La même source a indiqué que la direction de la maison d'arrêt de Tizi-Ouzou a consacré tous les moyens matériels et humains pour la réussite de cette opération. Le nombre de candidats à ces examens a connu une nette progression cette année à Tizi-Ouzou, conclut-on.

L. B.

AIT YAHIA MOUSSA

Sept villages crient à la soif

Après avoir tant patienté, les comités de sept villages dépendant de la commune d'Aït Yahia Moussa, dans la wilaya de Tizi-Ouzou, ont décidé de ne plus rester les bras croisés devant le problème crucial de pénurie d'eau potable. Le problème perdure depuis très longtemps, hiver comme été, souligne les villageois. Cette crise d'eau touche, notamment, les villages de Aït Attela, Aït Slimane, Imaksnene, Ibouhrane, Tafoughalt, Tachtouine et Tifaou.

PAR LOUNES BOUGACI

Réunis en assemblée générale, les sept comités de village soulignent qu'Aït Yahia Moussa vit un marasme socio-économique alarmant, contrastant avec l'embellie financière dans laquelle se trouve le pays : «Un environnement propice aux vautours guettant les projets arrachés par les villageois au prix de grands sacrifices pour un minimum de vie décente.»

Les comités de villages ajoutent que «les détournements, la tchîpa, l'absence de contrôle, le silence et la complicité des responsables ont fait que des projets, dont les coûts sont estimés à des dizaines de milliards de centimes, sont bâclés ou inachevés depuis des années. Le projet d'alimentation en eau potable est le meilleur exemple qui résume cette situation». Les concernés indiquent que ce projet a fait naître beaucoup d'espoir chez les populations de la commune qui croyait avoir mis fin à leur soif en arrachant un projet estimé à vingt-sept milliards de centimes.

«Hélas, nos rêves sont tombés à l'eau car, après des années de travaux, les citoyens découvrent que ce circuit n'est que de la poudre aux yeux avec une partie bâclée, dont les conduites éclatent à chaque



essai, et une autre abandonnée. Ajouter à cela une étude médiocre qui n'a pris en considération ni le nombre des populations alimentées ni la nature du relief et encore moins la qualité des conduites et des pompes utilisées. N'étant pas au bout de leurs surprises, les citoyens constatent le départ des entreprises sans que les travaux ne soient achevés».

De ce fait, les comités des villages en question et les habitants se disent scandalisés par ces pratiques moyenâgeuses et dénoncent l'attitude méprisante des entreprises ayant réalisé les travaux et le silence des responsables en dépit des maintes mises en garde.

Une réunion a regroupé les représentants des différents comités de village pour évaluer le problème crucial de la pénurie d'eau potable. Après un premier tour de parole, l'ensemble des présents ont convergé à qualifier la situation de leurs villages de chaotique et ont jugé cet état

grave. Les délégués des villages se sont dits outrés par l'état d'avancement et la qualité des travaux du projet AEP qui dure depuis des années. Les présents ont exprimé leur pessimisme quant au règlement du problème d'eau, s'appuyant sur ce qu'ils qualifient de mauvaise foi des responsables et «leurs promesses vides de sens pour dire que le moment de passer à des actions est imminent».

Les représentants des comités des villages ont décidé de rédiger une plate-forme de revendications et ont opté pour l'idée d'élargir leur initiative à d'autres villages concernés par le même problème. Après les débats, il a été également arrêté de demander une commission d'enquête ministérielle sur le projet d'AEP et il a été convenu de fermer le siège de l'APC d'Aït Yahia Moussa en guise de protestation et pour attirer l'attention des responsables sur leur désarroi.

L. B.

LOTISSEMENT ANAR AMELLAL

Les attributaires interpellent
les autorités

Les attributaires du lotissement Anar Amellal de Tizi-Ouzou sont en colère. L'origine du mécontentement est la lenteur observée dans la prise en charge de leurs doléances, notamment en matière de viabilisation de leur site.

Pour se faire entendre, ils ont décidé d'observer un sit-in pour la journée d'aujourd'hui mercredi à 6h devant le siège de la wilaya de Tizi-Ouzou. L'objectif de cette action consiste à exiger des responsables des engagements par écrit pour la résolution globale et définitivement de leurs problèmes. Les concernés soulignent qu'une fois de plus, «nous nous voyons confrontés à une autre méprise des autorités qui, après avoir fait miroiter l'imminence d'une solution définitive à la problè-

matique posée par notre lotissement, s'enferme étrangement dans un autisme et se livrent à des conjectures inopportunes, alors que la clef du problème se trouve entre les seules mains des responsables de la wilaya».

Les citoyens ajoutent que les dernières mesures pertinentes décidées par le wali après un sit-in tenu le 16 mars 2011, «nous ont presque bercés dans l'euphorie».

Toutes les conditions semblaient réunies pour faire de la mission diligentée par le chef de l'exécutif de wilaya avec une totale réussite, ajoute-t-on. Hélas, est-il indiqué, l'histoire ne cesse de se répéter pour «notre lotissement et dès qu'une solution se dégage au prix d'immenses efforts, elle est aussitôt vouée à l'hibernation pour

des motifs qui nous échappent et qui restent suspendus à toutes sortes de supputations». Les attributaires du lotissement Anar Amellal expliquent qu'ils se sont réunis le 14 mai dernier en assemblée générale à Tizi-Ouzou et après avoir pris connaissance du rapport moral dressé par le bureau désigné à suivre l'opération d'assainissement auprès des instances concernées et, compte tenu des lenteurs récurrentes constatées pour la résolution de cette affaire, «l'emploi de procédés biaisés qui nous renseignent déjà sur les suites qui seront réservées à nos doléances, nous décidons de dénoncer les attermoissements et la politique du statu-quo imposés par les autorités à tous les niveaux».

L. B.

BENI SAF, FUTURE ANNEXE HALIEUTIQUE

L'aquarium sera réhabilité et équipé prochainement

Pour la relance de ses activités, la Direction de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya d'Ain Temouchent a annoncé le lancement, prochainement, des travaux de réhabilitation et d'équipement de l'aquarium de Beni Saf, appelé « future annexe halieutique ».

BOUZIANE MEHDI

Cet aquarium date des années cinquante et sa gestion administrative a basculé, ces dernières années, entre les ministères de la Pêche et des Ressources halieutiques, de l'Enseignement supérieur et la Recherche scientifique et de l'Environnement, pour revenir à celui de la Pêche.

Afin de sauvegarder cette station qui fait partie du patrimoine historique et culturel de Beni Saf, une fiche technique portant sur une étude pour permettre la réhabilitation de cet aquarium a été présentée au ministre de la Pêche et des Ressources halieutiques lors d'une récente visite dans la wilaya.

Cette fiche porte sur la création d'un pôle d'attraction éducatif et touristique par la réouverture de l'aquarium, qui abritera la faune aquatique de la région.

Un délai de 14 mois, dont deux mois pour l'étude technique et architecturale, a été retenu par la direction concernée pour la réalisation de ce projet qui nécessitera une enveloppe financière de 110 millions



de dinars. Les travaux concernent la restauration des activités initiales de l'aquarium, notamment le sous-sol contenant des locaux techniques et bâches d'eau douce et d'eau de mer, le rez-de-chaussée abritant le hall d'exposition et l'étage comprenant les laboratoires de recherche et l'administration.

Le projet de réhabilitation touche également la partie logement ou chambres de passages pour les chercheurs, le château d'eau et l'aménagement extérieur.

La future annexe halieutique de Beni Saf comporte actuellement 24 aquariums

ou bassins sélectifs d'un mètre cube. Ils devront être remplacés par des aquariums plus grands dits cosmopolites où vivront ensemble diverses variétés de poissons.

Il est possible de doubler le nombre des bassins et d'exposer la plus grande variété possible d'animaux aquatiques au niveau de cette structure de recherche unique dans la région ouest du pays, selon la direction qui précise que l'aquarium a été choisi pour abriter un des huit centres de recherche nationaux pour le développement de la pêche, surtout l'aquaculture.

B. M.

ANNABA, SENSIBILISATION DES PROFESSIONNELS DE LA PÊCHE

Respect des périodes de repos biologique des poissons



Afin de préserver les ressources halieutiques de l'exploitation irrégulière, La Chambre de la pêche et de l'aquaculture a entrepris un travail de proximité destiné à sensibiliser les professionnels de la pêche sur la nécessité de res-

pecter les périodes de repos biologique des poissons. La pêche aux chaluts de fond et pélagique, les chaluts de surface et le filet de fond dans les zones de pêche de la bande de 3 miles marins est "interdite, de jour comme de nuit, du 1er mai au 31 août de

chaque année", ont précisé les animateurs de ce travail de proximité.

Ils ont expliqué que cette démarche est destinée "à assurer la reproduction des poissons et à conserver la masse halieutique".

En plus des actions de nettoyage du port de pêche de Annaba et l'organisation d'un concours de propreté des bateaux de pêche, cette campagne de sensibilisation s'appuie sur des conseils et des conférences ciblant la population des marins pêcheurs.

Les conseils, donnés par les animateurs de ce travail de proximité, préconisent principalement d'éviter de pêcher pendant les périodes de reproduction des poissons et de fermeture de la pêche. Ils ont également insisté sur le fait de bannir l'utilisation des explosifs.

Pas moins de 492 embarcations, dont 44 chalutiers, forment la flottille de pêche dans la wilaya de Annaba. Près de 3.600 marins pêcheurs sont employés pour une production moyenne annuelle de 9.000 tonnes de poisson provenant des ports de pêche de Annaba, Chetaibi, des plages d'échouage de Ain Barbar (Seraidi) et de Sidi-Salem (El Bouni).

APS

BEJAIA

Perturbation du trafic portuaire à cause d'une grève des camionneurs

L'activité du port de Bejaia connaît, depuis dimanche, quelques perturbations générées par une grève des camionneurs qui exigent une valorisation de leurs prestations de service, a annoncé lundi la Direction de l'Entreprise du port de Bejaia (EPB). La perturbation a été ressentie essentiellement au niveau des navires à quai, déchargeant directement sur camions, notamment ceux transportant du rond à béton et du bois. Afin de parer à cette situation, induisant notamment le gel des transbordements extra-muros, l'EPB a soutenu son activité, en déchargeant et en stockant sur les terres pleines, en attendant de voir les grévistes, au nombre de quelque 200 camionneurs, reprendre le travail. Leur exigence tient à une demande de valorisation par les importateurs du prix du quintal des marchandises transportées, qu'ils estiment sous-évalué, d'autant qu'en parallèle, ont-ils relevé, tous les frais inhérents au transport ont augmenté, notamment la pièce de rechange et les pneumatiques. "Le port est pris en otage", a déploré pour sa part, le PDG du port, M.Moussaoui, qui estime payer les frais d'un conflit qui ne le concerne pas directement. Des négociations entre importateurs et transporteurs ont été, cependant, entamées en début de matinée avec comme objectif de trouver un prix satisfaisant pour les deux parties, soit un tarif de référence aux alentours de 70 DA le quintal.

CHELGHOUIM LAÏD

Ouverture d'un centre d'hémodialyse

Une unité d'hémodialyse de dernière génération a été inaugurée, cette semaine, au nouvel hôpital de 120 lits de Chelghoum Laïd (Mila), en présence des responsables locaux du secteur de la Santé. Le directeur du secteur sanitaire de Chelghoum Laïd a indiqué, à cette occasion, que deux parmi les 16 machines constituant cette unité seront installées au service des urgences. Les deux médecins, assistés de 8 paramédicaux, désignés pour assurer le fonctionnement de cette unité d'hémodialyse, ont reçu une formation spécifique de cinq mois sur ces équipements modernes en vue d'une prise en charge optimale des malades insuffisants rénaux. Un des patients qui s'appretait à subir une séance d'hémodialyse a fait part de son « profond soulagement » de ne plus avoir à effectuer, 3 fois par semaine, le trajet entre les localités de M'chira, son lieu de résidence, et Ferdjioua où se trouve l'unité d'hémodialyse la plus proche et où il s'astreignait à des séances de 3 heures. Un sentiment de soulagement partagé par deux autres citoyens de Chelghoum Laïd qui étaient, disent-ils « obligés de se faire soigner, au prix fort, dans une clinique privée de la ville ». Le nouvel hôpital de Chelghoum Laïd, seconde ville de wilaya de Mila, avait ouvert en mars dernier. Encadré par 19 médecins spécialistes et 22 généralistes, cet hôpital dispose, entre autres, des services de médecine interne, de chirurgie et d'orthopédie, d'un service de médecine légale. Selon les responsables de cet établissement, un centre d'imagerie médicale moderne y sera opérationnel « dans les prochaines semaines ».

SETIF

Le 3^e pôle universitaire opérationnel à la prochaine rentrée

Le troisième pôle universitaire de Sétif, situé dans la nouvelle zone urbaine El-Hidhab, au nord-est de la ville, sera opérationnel à la rentrée prochaine, selon les responsables de l'université Ferhat-Abbas. Cette nouvelle infrastructure, dont les travaux de réalisation ont dépassé les 97 %, abritera les facultés des sciences humaines et sociales, des lettres et des langues, de l'information et de la communication, et de l'électronique et l'optique de précision. Ces facultés offriront, dans une première phase, 10.000 places pédagogiques avec 144 salles de cours, 18 amphithéâtres, des salles de conférences, des laboratoires et 5 bibliothèques, outre des infrastructures administratives. En matière d'hébergement, 7 résidences universitaires totalisant 14.000 lits seront livrées en même temps que ce nouveau pôle, a-t-on encore souligné, précisant que ces nouvelles infrastructures comptent 57 ensembles d'hébergement, 7 restaurants de 500 couverts chacun et 7 salles de sport.

APS

LIBYE

Tripoli rejette les mandats d'arrêt demandés par la CPI

Le régime libyen a rejeté la demande du procureur de la Cour pénale internationale (CPI) d'émettre un mandat d'arrêt contre le colonel Maâmmar Kadhafi, accusé de "crimes contre l'humanité", a indiqué son porte-parole, Moussa Ibrahim. Dans un communiqué, le porte-parole du régime libyen a souligné lundi que "la CPI était dépendante des informations fournies par la presse pour évaluer la situation en Libye".



La CPI a donc tiré des "conclusions incohérentes", a-t-il estimé, affirmant que le gouvernement libyen n'avait jamais "ordonné de tuer des civils ou engagé de mercenaires contre son peuple". Par la voix de son porte-parole, le régime libyen a appelé la communauté internationale à faire la lumière sur les événements et à mener des enquêtes sur place. Lundi, le chef de la CPI, le procureur Luis Moreno-Ocampo a demandé des mandats d'arrêt contre le colonel Kadhafi, son fils aîné Seif Al-Islam et le chef des services de renseignements libyen Abdallah Al-Senoussi pour "crimes contre l'humanité". "Sur la base des preuves recueillies", le bureau du procureur a demandé à la chambre préliminaire 1 de délivrer des mandats d'arrêt contre Kadhafi et (son fils) Seif Al-Islam et Abdallah Al-Senoussi", a indiqué M. Ocampo lors d'une conférence de presse à La Haye.

EGYPTE

L'épouse de Hosni Moubarak libérée

L'épouse du président égyptien déchu Hosni Moubarak, Suzanne Moubarak, qui était en détention préventive a été libérée après avoir remis ses avoirs à l'Etat, a annoncé mardi le ministère égyptien de la Justice dans un communiqué.

Selon une source judiciaire, "l'enquête pour enrichissement illicite se poursuit, toutefois l'épouse de l'ancien président n'a pas besoin d'être en détention parce qu'elle a remis ce qu'elle possède à l'Etat". Mme Moubarak a été placée en détention préventive à l'hôpital de Charm el-Cheikh, à la suite d'un malaise cardiaque, dans le cadre d'une enquête sur sa fortune. L'ancien président, lui aussi en détention préventive, se trouve également dans cet établissement hospitalier où il a été admis également pour des problèmes cardiaques. Evincé du pouvoir le 11 février dernier à la faveur d'une révolte populaire, Hosni Moubarak, fait l'objet d'une enquête pour corruption ainsi que pour la répression meurtrière des manifestations qui récl.

MOYEN-ORIENT

La guerre sunnites-chiites

Après la chute de Moubarak et le contrepoids qu'il constituait face au régime iranien, l'échiquier géopolitique a complètement été redéfini dans la région. L'Arabie-saoudite, à majorité sunnite et l'Iran à forte population chiite, se livrent une lutte de pouvoir de plus en plus vive. Aussi la situation au Moyen-Orient se tend.

PAR SORAYA HAKIM

Au Moyen-Orient tout ne baigne pas dans l'huile. Le Bahreïn vient d'annoncer que la fin du couvre-feu militaire prévu le 1er juin prochain n'entraînera pas le départ des 2.000 soldats saoudiens qui sont venus à la rescousse afin de concourir aux opérations de maintien de l'ordre à l'issue des émeutes chiites du mois de mars. Le Koweït vient pour sa part d'annoncer des manœuvres militaires maritimes communes avec la flotte américaine. Par ailleurs, sous la pression saoudienne, le Conseil de la Coopération du Golfe (GCC) a prié le Maroc et la Jordanie de le rejoindre, transformant ainsi ce conseil en parti arabe ouvertement anti-iranien. D'autant que le Maroc a déjà rompu ses relations diplomatiques avec l'Iran et la Jordanie n'a guère de sympathie avec ce pays. Ce bruit de bottes dans la région n'est pas anodin. Les Saoudiens ayant très mal digéré la facilité avec laquelle l'administration Obama a lâché Moubarak, leur allié de toujours, ne sont plus disposés à laisser les Américains assurer seuls leur sécurité face à ce qu'ils estiment comme étant la belligérance ira-



niennne et veulent désormais prendre en main leur propre sécurité. La ligne rouge à ne pas franchir est le Bahreïn. C'est ainsi que deux jours après la visite du ministre de la Défense américain et contrairement à l'avis de la Maison Blanche, ils ont encouragé le recours à la force contre les chiites accusés d'être manipulés par des agents iraniens. La puissance grandissante de l'Iran se fait de plus en plus sentir dans le Monde arabe. On assiste à une véritable redéfinition de la cartographie régionale mettant en face deux blocs, l'un chiite dirigé par l'Iran et l'autre sunnite sous le leadership saoudien. La traversée du canal de Suez et l'amarrage des bâtiments de guerre iraniens en Syrie au mois de février dernier - ainsi que la présence continue de la 14e flotte iranienne dans la Mer Rouge sous prétexte de faire battre en retraite les pirates somaliens - participent aussi à ce jeu de pouvoir. Cet évènement, quasi inaperçu, en Occident, traduit symboliquement la faculté de l'Iran à projeter sa force au-delà de sa sphère naturelle. La présence des bâtiments iraniens en Méditerranée ne s'était pas vue depuis la chute du Shah en 1979. Les Israéliens l'ont remarqué

comme ils ont aussi remarqué que le gouvernement égyptien a autorisé leur traversée du canal de Suez sans aucune difficulté. Certes, le traité régissant le canal les y oblige, mais nul doute que cette traversée de Suez aurait été plus compliquée si Moubarak n'avait pas été renversé. Curieusement, ce soutien symbolique de l'Iran à son allié de toujours, la Syrie, tombait à pic, quelques semaines avant les révoltes ayant secoué le régime de Damas. La puissance grandissante de l'Iran se fait de plus en plus sentir dans le Monde arabe ; du fait de la popularité du Président iranien, devenu une sorte de porte étendard anti-occidental, d'une part, et du fait des minorités chiites perçues comme de véritables cinquièmes colonnes de l'Iran par les pétromonarchies, d'autre part. Il faut, en effet, se rappeler que les chiites ont beau être minoritaires dans l'Islam, ils sont majoritaires sur les sites miniers d'hydrocarbures comme l'Iran, ou l'Irak. Même en Arabie saoudite, les chiites sont majoritaires là où tout le pétrole saoudien est concentré. L'Iran joue ainsi sa carte religieuse dans la géopolitique de la région.

S. H. /Source Atlantico

NEW YORK, CENTRE DE DÉTENTION DE RIKERS ISLAND

Première nuit en prison de DSK

Dominique Strauss-Kahn restera jusqu'à vendredi au centre de détention de Rikers Island, à New York, sans aucun traitement de faveur. L'acte d'accusation retient 7 chefs d'inculpation contre DSK, qui risque 74 ans de prison.

Dominique Strauss-Kahn a passé sa première nuit dans la prison de Rikers Island à New York, un établissement réputé difficile. d'une capacité de 15.000 détenus, le centre pénitentiaire a été épinglé par les ONG de défense des droits de l'Homme à plusieurs reprises. DSK

devrait occuper une cellule individuelle et n'entrera pas en contact avec les autres prisonniers. Une promenade d'une heure lui sera accordée chaque jour, accompagné d'un gardien. Celui qui est toujours officiellement directeur du FMI doit rester à Rikers Island jusqu'à vendredi, date d'une nouvelle comparution devant la justice américaine. Hier tous les recours de son avocat Benjamin Brafman pour éviter la détention provisoire ont été rejetés par la juge Melissa Jackson. Le ténor du barreau de New York qui défend DSK avait propo-

sé une caution d'un million de dollars, puis le port d'un bracelet électronique et une assignation à résidence à New York. La juge est restée inflexible, expliquant l'existence d'un risque de fuite et soulignant la lourdeur des 7 chefs d'inculpation qui pèsent contre Dominique Strauss-Kahn. Le plus sérieux concerne un "acte sexuel criminel de premier degré" ; autrement dit : un viol engageant le recours de la force. DSK risquerait de 15 ans et demi à 74 ans et 3 mois de prison.

Le FMI reste prudent et attend la comparution de DSK devant le grand jury, ce vendredi 20 mai, pour imaginer un éventuel remplacement de DSK à la tête de l'institution. Dans les coulisses de la réunion des ministres des Finances de la zone euro qui s'est tenue lundi passé, on spéculait déjà sur le prochain directeur général du FMI. Le procureur qui a demandé le maintien en détention de Dominique Strauss-Kahn, Cyrus Vans Junior, est le même que celui qui avait plaidé contre Bernard Madoff.

L'ensemble des crimes dont Dominique Strauss-Kahn est accusé est puni d'une peine pouvant atteindre 70 ans de prison, ont annoncé des avocats spécialistes de droit américain.

«BALLETO DEL SUD» À LA SALLE IBN ZEYDOUN

Shéhérazade et Les mille et une nuits

Dans le cadre de la 12^e édition du Festival culturel européen en Algérie, la salle Ibn Zeydoun renoue avec des soirées festives et ce, depuis le coup d'envoi le 10 mai passé. Cette manifestation, qui se clôturera le 31 du mois en cours, verra défiler d'autres artistes encore de renommée mondiale.

PAR KAHINA HAMMOUDI

Ainsi, ce samedi 21 mai, les Algérois pourront apprécier la représentation du spectacle «Shéhérazade et Les mille et une nuits» de Balletto Del Sud venu d'Italie.

Avec ce spectacle, les propos de Laura Baeza Ambassadeur, chef de la délégation de l'Union européenne, se confirme : «Par définition, la culture est commune à un groupe déterminé d'individus. C'est ce qui le soude et fait sa particularité. Même si elle est propre à une communauté, la culture se partage entre les peuples, elle ne peut évoluer et se développer que dans l'échange et le dialogue. Et c'est dans cet esprit de partage et de dialogue que la délégation de l'Union européenne a initié, depuis plus de dix ans, le Festival culturel européen en Algérie. Ce rendez-vous, au cours duquel la culture européenne s'invite en Algérie dans la joie, permettra à des artistes représentant les 17 Etats membres de l'Union européenne, de la partager avec le public algérien. Des troubadours au talent avéré viendront cette année encore, à l'occasion de cette 12^e édition du festival, pour nous faire rêver, l'espace d'un printemps.» Durant cette soirée, c'est la Perse d'or et de magie des «Mille et une

nuits» qui est évoquée à travers les scènes et les tableaux créés par M. Fredy Franzutti, l'un des chorégraphes les plus appréciés de l'actuel panorama national italien. Ici, l'exotisme est non seulement synonyme de fascination pour une idée d'ailleurs, mais surtout d'admiration pour le luxe et la luxure de l'Orient et des peuples de la mer. Ce spectacle nous permet de jouir des situations classiques de l'univers des contes qui, dans certains cas, grâce à Galland et à ses successeurs, font désormais partie du patrimoine collectif européen. Nul n'ignore le sujet de ces contes : afin de ne jamais être trompé, le Sultan tue toutes ses épouses après la première nuit de noces.

Grâce à ses dons de conteuse, la belle Shéhérazade enchante le Sultan avec une série enchevêtrée de récits fantastiques et passionnants et réussit ainsi à renvoyer de jour en jour son exécution. Un leitmotiv musical illustre le récit de Shéhérazade. Nicolai Rimskij-Korsakov lui-même a fourni quelques indications quant aux contes qui l'ont inspiré.

Le premier tableau évoque les voyages de Sindbad le Marin qui visita des îles fantastiques et vécut des aventures devenues célèbres également grâce à une série de films. Et comment ne pas songer à la jeunesse haut en couleurs de Nicolai Rimskij-Korsakov lui-même, ainsi décrite par le critique Mario Bortolotto : «Marin, boulingueur, amateur de sensations, de nationalisme sonore et de tous les orientalismes...» Le deuxième tableau s'inspire des aventures du Prince Kalandar et coïncide avec l'histoire d'Aladin et de sa lanterne magique. Le tableau suivant intitulé «Le jeune Corsaire et la jeune Princesse» représente une scène d'amour.

Le quatrième et dernier tableau, «Fête à Bagdad», se termine par une explosion de danses et de couleurs et avec un naufrage (sur le thème du premier tableau) : une tempête transporte le navire sur des

rochers dominés par la statue dorée d'une idole. A la fin, Shéhérazade vient refermer le cycle de contes du poème, future innocente source d'une bonne quantité de kitsch oriental.

Pour les passages narratifs, M. Franzutti réinvente certains contes des «Mille et une nuits» (ceux-là mêmes cités par Rimskij-Korsakov) qui sont lus par l'acteur Andrea Siriani pour introduire les quatre tableaux. L'Etoile internationale du ballet Luciana Savignano interprète le rôle de la reine Thalassa. Dès les premières représentations, le spectacle a remporté un énorme succès aussi bien auprès du public que de la critique.

La première version de «Shéhérazade», produite par le Miami International Piano Festival, a débuté le 17 juillet 2003, exécutée sur scène par les pianistes Francesco Libetta et Ylia Ytin, sur une adaptation pour deux pianos de Francesco Libetta.

La nouvelle version, enrichie par les scènes et les costumes, a pris son essor le 5 février 2010 dans le cadre de la saison lyrique du Théâtre Politeama de Lecce, accompagnée par l'Orchestre Symphonique «Tito Schipa» dirigé par Alessandro Sangiorgi. Le 18 juillet 2010 à Lecce, M. Franzutti a présenté la dernière version de Shéhérazade, complétée par la récitation des textes.

K. H.

Shéhérazade et Les mille et une nuits, ballet en un acte et quatre tableaux

Chorégraphie, textes, scénographie et costumes par Fredy Franzutti

Musiques de Nicolai Rimskij-Korsakov

Réalisation de la scénographie par Francesco Palma avec la participation de Luciana Savignano

Acteur : Andrea Siriani

Durée du spectacle : 1h15

EL-TARF

Un musée à ciel ouvert

Dolmens, ksour, sarcophages, pressoirs à olives sont, entre autres, les vestiges archéologiques les plus remarquables dans la wilaya d'El-Tarf.

Ils sont relevés dans la carte archéologique de l'est algérien réalisée durant la période 2003-2010, présentée dimanche à la maison de jeunes Ahmed-Betchine du chef-lieu de wilaya, à l'occasion d'une conférence sur le sujet.

Réalisée par une équipe d'experts du Centre national des recherches archéologiques (CNRA), en collaboration avec une université italienne, cette carte est appelée à constituer un «indicateur majeur» pour la suite des travaux de recherches archéologiques et des fouilles à entreprendre dans cette région du pays, a indiqué dans son intervention M. Kamel Meddad, chercheur au CNRA. Cette carte archéologique, résultat d'importants travaux de recherche entrepris dans ce domaine, présentée à l'occasion de la célébration du mois du Patrimoine, met en relief pas moins de 246 sites archéologiques. La densité de ces vestiges, dont plusieurs sont encore debout, couvre presque toutes les périodes

: préhistorique, historique, paléolithique, épipaléolithique, protohistorique, punique, romaine, byzantine, médiévale et moderne.

Selon M. Meddad, l'équipe algéro-italienne a entrepris un travail de fourmi, allant «de surprise en surprise» au cours de ses investigations pour découvrir des sites parfois difficilement visibles et difficilement accessibles. C'est en prenant «molt» précautions et en s'informant auprès des riverains qu'elle a pu accomplir son travail. Des champs de dolmens et des sarcophages taillés à même le roc témoignent de cette présence humaine active avant même l'arrivée par la mer des premiers visiteurs, en l'occurrence les Phéniciens vers 1100 avant Jésus-Christ.

M. Meddad a souligné que Carthage, fondée en 814 avant J.C, va étendre son influence aux peuples de la région qui l'acceptent jusqu'à l'avènement de l'époque romaine qui va se distinguer par l'installation d'un nombre impressionnant d'huileries qui continueront de presser des olives jusqu'à l'arrivée des Byzantins.

Les inscriptions funéraires découvertes ont permis de constater des cas d'interac-

tion culturelle entre la population locale et la présence romaine, donnant lieu à un autre exemple d'un langage nouveau résultant de l'interprétation d'éléments locaux et l'application des systèmes figuratifs mixtes. La carte archéologique de l'est algérien fait ressortir la notoriété d'un édifice, désignée de nos jours sous l'appellation de Ksar Fatma, datant de l'époque romaine, qui se trouve dans la commune frontalière d'El-Aioun. Ksar Fatma est un édifice romain à deux étages, dont il reste un pan de mur de 8 mètres de hauteur, une villa, mais aussi une ferme et des huileries disséminées tout autour. Il existe également des pressoirs, des roues, des pierres taillées agencées en aqueduc de 700 mètres linéaires au bout duquel se trouve un bassin, ainsi que de nombreux sites de production éparpillés autour de cet édifice.

D'autres conférences relatives à cette carte archéologique, devant traiter d'un plan de protection de ces sites archéologiques et de la protection du patrimoine culturel sont à l'ordre du jour de cette rencontre qui durera trois jours.

APS

THÉÂTRE RÉGIONAL DE BÉJAÏA

"Ilderweche meskine" une pièce désopilante

Au croisement du comique et de la tragédie, de l'absurde et de la fatalité du réel, la nouvelle pièce du Théâtre régional de Béjaïa, signée et montée par le comédien Mouhoub Latrèche, a eu lieu dimanche soir, à l'occasion de sa générale, une résonance particulièrement désopilante au grand bonheur du public.

Ilderweche meskine (Le pauvre ! Il a perdu la raison), qui emprunte au théâtre de l'absurde, a, en effet, emballé, autant par la simplicité du texte dramaturgique, ses emprunts, un savoureux cocktail de "Homk Salim" du défunt dramaturge Abdelkader Alloula et du "Journal d'un fou" de Nicholas Gogol que par la pertinence de ses répliques, puisées de l'humour populaire, le plus décapant.

En fait, la pièce, qui met en relief la dérive mentale d'un homme en proie à de furieuse divagations d'abord, mais qui finit par se déconnecter complètement de son réel, s'articule essentiellement sur la gestuelle et le langage, utilisés non pas comme un vecteur de communication, mais réduit à une prosaïque fonction ludique.

Mouhoub Latrèche, qui ne s'est pas attribué un patronyme, est un employé déçu de l'administration. Il y est non seulement méprisé mais doit de plus subir les railleries de ses chefs, qui le menacent de l'évincer à tout moment. Il en a la certitude car pour lui "quand il y a des augmentations, on commence toujours par le haut de l'échelle. Quand il y a des licenciements, on les entame par le bas".

Devant son impuissance à changer son statut, il sombre dans l'imaginaire et s'alimente d'évidences qui ne valent que dans son esprit.

Il veut être considéré, mais ne fait rien pour y arriver. Il s'enivre, arrive en retard au boulot et fait le débile de service.

Seule parade pour prendre sa revanche, son monde fantasque, dans lequel les chiens parlent, écrit et tombent amoureux. Un délire paranoïaque, pendant lequel il exulte d'amour pour la fille de son directeur, dont la beauté est confondue avec un "décret présidentiel".

"Elle est belle, un vrai décret présidentiel, répète-t-il, a chaque fois qu'il la croise, non sans souligner qu'il en est tellement épris qu'il boit ses paroles au goutte à goutte".

Au bout du fantasme, il s'improvise empereur de la bureaucratie, et l'espace d'une évasion, il prend sa revanche sur ses adversaires et même sur son peuple qu'il prive, soudain, de toute forme de distraction, car le "théâtre, le cinéma, les piques-niques, c'est une lamentable perte de temps".

Dans sa logique, "il faut avancer rapidement, mais en allant doucement".

A l'évidence, dans son univers, la folie et la raison sont mêlées dans des rapports furieux et ambigus. Il y trouve en tous cas des matériaux croustillants pour railler avec cruauté les travers d'une société en mal de repère et de logique. Absolument prenant.

APS

LE DIABÈTE

UNE MALADIE INSIDIEUSE À GRAVES CONSÉQUENCES

Le diabète est une maladie chronique qui apparaît lorsque le pancréas ne produit pas suffisamment d'insuline ou que l'organisme n'utilise pas correctement l'insuline qu'il produit. L'insuline est une hormone qui régule la concentration de sucre dans le sang.

PAR OURIDA AIT ALI

Même si l'hérédité joue un rôle dans son apparition, on associe la prévalence croissante du diabète à l'alimentation et au mode de vie, à savoir : abondance de sucres raffinés, de gras saturés et de viande, pauvreté en fibres alimentaires, surplus de poids et manque d'activité physique. Plus ces caractéristiques augmentent au sein d'une population donnée, plus l'incidence du diabète croît.

L'hyperglycémie, ou concentration sanguine élevée de sucre, est un effet fréquent du diabète non contrôlé qui conduit avec le temps à des atteintes graves de nombreux systèmes organiques et plus particulièrement des nerfs et des vaisseaux sanguins.

Il faut savoir qu'il existe plusieurs formes de diabète : Toutes les formes de diabètes peuvent résulter de graves



conséquences pour la santé, c'est pourquoi il faut savoir diagnostiquer cette maladie afin de pouvoir la soigner.

Le diabète augmente le risque de cardiopathie et d'accident vasculaire cérébral. Associée à une diminution du débit sanguin, la neuropathie qui touche les pieds augmente la probabilité d'apparition d'ulcères des pieds et, au bout du compte, d'amputation des membres. Cela cause un vrai problème de santé publique en Algérie.

La rétinopathie diabétique est une cause importante de cécité et survient par suite des lésions des petits vaisseaux sanguins de la rétine qui s'accumulent avec le temps. Le diabète figure parmi les principales causes d'insuffisance rénale. Encore une fois, un diabète mal équilibré pendant une longue période attaquera à nos reins et à notre système urinaire. L'un des premiers signes caractéristiques de ces complications est une affection débutante au niveau du rein.

De petites quantités de protéines peuvent révéler leur présence dans les urines. Cette particularité porte le nom bien précis de "micro albuminurie". Des traces peuvent être découvertes au moyen de tiges de contrôle que l'on place dans le jet d'urine, mais dès qu'un doute subsiste, il faut impérativement en parler à son médecin. Ce dernier demandera des bilans plus approfondis.

O.A.A

SCHÉMA D'UN RÉGIME POUR DIABÉTIQUE

Du point de vue pratique, il existe pour le diabétique trois grandes catégories d'aliments

a) Aliments pauvres en glucides (5 %) pouvant être consommés librement.

Toutes les viandes. Poissons, mollusques, crustacés.

(Eufs, fromages et matières grasses (librement mais avec modération).

Certains légumes verts : aubergine, asperge, céleri en branche, chou blanc et rouge, chou-fleur, champignon, chicorée, courgette, endive, épinard, laitue, poivron, tomate, mâche, côte de bête, radis.

Certains fruits : pamplemousse, orange, melon, pastèque, mandarine, mûre.

b) Aliments à teneur moyenne en glucides (10 à 20 %), dont la consommation doit être contrôlée.

Lait frais, yaourt nature.

Légumes frais : betterave, carotte, radis rave, chou de Bruxelles, navet, salsifis, artichaut, petits-pois, topinambour, légumes secs et pomme de terre.

Fruits : abricot, ananas, poire, pomme, cerise, prune.

Céréales : pains blanc et complet, pâte, riz, semoule, biscotte.

c) Aliments interdits

Fruits : banane, raisin, figue fraîche, marron ou châtaigne, datte et tous les fruits secs et séchés, fruits confits et en conserve.

Desserts : sucre et sucreries, bonbons, chocolat, nougat, pâte de fruit, confiture, miel, pâtisserie, pain d'épice, lait concentré sucré.

Boissons : limonade, soda, Coca-Cola, sirop, jus de fruits du commerce sucrés.

D'autre part, il ne faut pas oublier que les aliments, et par

tant tous les glucides à absorber en 24 heures, doivent être répartis correctement dans la journée. La répartition des repas sera différente chez les malades traités par :

- le régime seulement, des sulfamides hypoglycémiantes (ceux-ci se contentent aisément de trois repas par jour) ;

- l'insuline (ces malades ont intérêt à prendre dans la journée 4 à 5 repas suivant leur cas personnel).

Ce sont donc les modalités du traitement insulinaire qui orientent la répartition des repas dans la journée du diabétique.

En règle générale, donc, elle se fera de la façon suivante :

- 1 - petit-déjeuner
- 2 - repas complet à midi
- 3 - repas plus léger, le soir, avec éventuellement un goûter léger à 16 heures.

Source : Pharma Rochville

NUTRITION

Les sept grandes classes d'aliments

Lait, laitages, fromages :

Ils apportent à l'organisme protéines, graisses, vitamines et surtout le calcium nécessaire à l'organisme. Le lait frais peut être remplacé par le yaourt. 100 ml de lait équivalent à un pot de yaourt.

Viande, poissons, œufs :

Ils sont la source essentielle de protéines, mais ils contiennent aussi des lipides en quantité non négligeable.

Pain, céréales, pommes de terre :

Ils apportent une quantité importante de glucides sous forme d'amidon, mais aussi des sels minéraux.

Légumes frais non farineux : Riches ou pauvres en glucides, ils jouent un rôle important grâce à la cellulose qu'ils apportent et aux sels minéraux et vitamines qu'ils renferment.

Fruits :

Ils sont riches aussi en vitamines et en sels minéraux ; leur teneur en glucides est très variable puisque les agrumes, riches en eau, ont une teneur de 10 % et les fruits secs ou séchés ont une teneur dépassant 50 %. A noter aussi que le sucre des fruits n'est pas semblable à celui des pommes de terre.

Matières grasses :

D'origines différentes, végétale et animale, elles apportent des lipides.

Sucre :

Il doit être exclu de l'alimentation habituelle du diabétique pour être réservé à un secours d'urgence en cas de malaise hypoglycémique.

Source : Pharma Rochville

DOCTEUR LARBI BOUAMRANE, MÉDECIN INTERNISTE, AU MIDI LIBRE

«LA PRISE EN CHARGE DU DIABÈTE EST PLURIDISCIPLINAIRE»

Le docteur Larbi Bouamrane rappelle dans cette interview qu'il nous a accordés l'importance de diagnostiquer le diabète précocement. Car, les dégâts occasionnés par cette maladie sont souvent irréversibles. Sans traitement et notamment une prise en charge rapide et adéquate, le malade met tout simplement sa propre vie en danger. Car faut-il le rappeler, cette pathologie touche pratiquement tous les organes «nobles» du corps. Suivons dans cet entretien le Dr Bouamrane qui nous explique, en outre, la place qu'occupe le médecin interniste dans cette pathologie.

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR
OURIDA AIT ALI

Midi Libre : Vous êtes médecin interniste et président de l'association AACIL fraîchement née ; pouvez-vous nous présenter votre association qui vient d'inaugurer sa première manifestation ?

Dr L. Bouamrane : Nous avons baptisé notre association AACIL (Association algérienne Centre des Internistes Libéraux). Nous avons eu l'agrément cela fait à peine 6 mois et nous sommes à notre première manifestation. Le thème que nous avons abordé pour cette première édition est le diabète. Il faut savoir que la prise en charge de cette pathologie par excellence est pluridisciplinaire. Donc, pour cette journée, nous



Docteur Larbi Bouamrane.

avons regroupé plusieurs professeurs de différentes spécialités pour en débattre des maladies liées au diabète.

Quelle place occupe l'interniste dans la maladie du diabète ?

La place de l'interniste dans cette pathologie est de choix. Etant donné que le diabète touche pratiquement tous les organes : les vaisseaux, le cerveau, les yeux, le cœur, les reins, les vaisseaux des membres inférieurs. Donc, les organes les plus importants du corps, que l'on appelle nobles, peuvent être touchés.

Le diabète présente-t-il des signes ?

Il faut dire que 50% des diabétiques ignorent qu'ils sont porteurs de la maladie. C'est vrai que cette pathologie peut se déclarer avec des symptômes, mais souvent et malheureusement elle ne présente aucun signe et c'est ça le caractère insidieux de cette maladie. Donc, pour pouvoir prendre en charge cette maladie qui est un problème de santé publique, il faut faire des dépistages.

Comment peut-on faire des dépistages ?
Le dépistage systématique revient cher, on ne

peut pas le faire. Donc ce que l'on propose c'est un dépistage sélectif. C'est-à-dire on commence par les personnes qui ont un facteur de risque.

Quels sont ces facteurs de risques ?

Les personnes qui ont des antécédents de diabétiques dans leur famille (père, mère, oncle, grands-parents, etc.) ou autres maladies vasculaires, telle que l'hypertension artérielle, les problèmes coronariens, l'obésité, la sédentarité, etc. Lorsque ces personnes représentent ces facteurs, on doit obligatoirement rechercher le diabète en effectuant des analyses et il ne faut surtout pas attendre les signes. Ces examens on peut les réaliser également lorsqu'on fait des campagnes d'éducation et de sensibilité de large public. Lors de ces campagnes, on peut découvrir des diabétiques qui n'ont ni facteur de risques, ni d'antécédents familiaux, ni de signes pour vous dire que le diabète est insidieux. Et c'est bien pour cela qu'il faut faire des bilans.

A partir de quel âge doit-on commencer à faire ces bilans ?

En principe, à partir de 50 ans, mais en cas d'antécédents familiaux ou des facteurs de risques que nous avons mentionnés précédemment, dans ce cas là, il est plus raisonnable de commencer plus tôt.

Le diabète est donc une maladie grave...

Elle peut s'avérer très grave si on ne la prend pas en charge. Mais contrairement à d'autres maladies qui sont aussi graves, le diabète est une maladie qui peut être bien prise en charge afin de permettre au patient d'avoir une vie normale.

Il suffit de diagnostiquer la maladie précocement, avoir un bon suivi médical et une bonne hygiène de vie.

Pouvez-vous nous expliquer de quoi relève l'hygiène de vie ?

Globalement, c'est d'abord savoir bien manger. Il faut manger beaucoup de fruits et légumes, plutôt bio. Préférer tout ce qui est produits de mer à la viande rouge. Eviter bien sûr tout ce qui est sucré comme les limonades, les sodas. Eviter les fast-foods. Il y a aussi un facteur très important, à savoir éviter la sédentarité et faire régulièrement une activité physique.

Y a-t-il beaucoup de diabétiques sous nos latitudes ?

On rencontre selon les statistiques un taux accru de diabétiques au Moyen-Orient et l'Afrique du Nord vient en deuxième position. Le nombre de nouveaux cas de diabétiques s'accroît chaque année. Cette maladie touche environ 8 à 10% de la population. Cependant, nous sommes encore loin des chiffres réels, car, comme je vous l'ai dit au début, 50% de la population ignorent qu'ils sont diabétiques.

Le mot de la fin...

Il est très important de diagnostiquer et de prendre en charge les malades d'une manière organisée. Pour cela, toutes les associations et pouvoirs publics doivent se concerter afin de trouver une issue quant à la prévention et la prise en charge de cette maladie qui est un vrai problème de santé publique.

O.A.A.

RÉGIME DU DIABÉTIQUE

Quelques conseils pratiques



-Une alimentation équilibrée en quantité et en qualité est un élément important dans la lutte contre le diabète.

-Le régime doit apporter au dia-

bétique une ration calorique suffisante en rapport avec son poids et ses besoins énergétiques.

-Le régime est prescrit par le médecin seul qui l'adapte à chaque

malade selon son âge, son activité physique, son poids et la forme de son diabète.

On admet couramment que chez le diabétique, le régime comporte en règle générale :

- 20 % de calories d'origine protéique
- 40 % de calories d'origine lipidique
- 40 % de calories d'origine glucidique.

100 g de protéides et de glucides apportent 400 calories chacun. 100 g de lipides apportent 900 calories.

Pour établir un régime de façon rationnelle, il est nécessaire de connaître la teneur des aliments en leurs principaux composants, en particulier en glucides, ce qui permet de lutter inlassablement contre

la monotonie du régime. Dans la pratique, les aliments se classent en sept catégories qui, contrairement à ce que l'on pourrait être amené à croire, ne sont pas interchangeables car, en plus des glucides préformés qu'ils contiennent en quantités inégales, ils apportent des oligo-éléments, des minéraux, des vitamines qui interviennent dans le bon équilibre alimentaire. Il sera donc souhaitable par exemple de remplacer les pommes de terre par d'autres féculents, les fruits par d'autres fruits, les légumes verts par d'autres légumes verts pour obtenir une alimentation variée et rationnelle. Il ne faut pas oublier que, dans le calcul de la ration quotidienne, doivent entrer en compte les boissons. Source : Pharma Rochville

AMIR SAYOUD

« Je suis heureux d'affronter le MC Alger »

Le milieu international algérien olympique du Ahly du Caire (Div 1 égyptienne de football), Amir Sayoud, s'est dit "heureux" d'affronter le MC Alger, en phase de poules de la Ligue des champions d'Afrique, dont la première journée est prévue au mois de juillet prochain. "C'est un grand plaisir de tomber sur un club algérien à ce stade de la compétition. Le MC Alger n'est plus à présenter, et je pense que la concurrence sera rude entre les quatre équipes du groupe", a indiqué lundi Sayoud au site Ahly News. Le Ahly évoluera dans le groupe B, aux côtés du représentant algérien dans cette épreuve, le MC Alger, l'ES Tunis (Tunisie), et le vainqueur du match barrage entre le FC Simba (Tanzanie) et le WA Casablanca (Maroc), alors que le groupe A est composé du Hilal (Soudan), Coton Sport (Cameroun), Enyimba (Nigeria), et le Raja Casablanca (Maroc). "Je vais travailler d'arrache pied pour décrocher l'une des cinq licences africaines. Je rêve de jouer contre le MCA à Alger dans un stade archicomble, ce serait merveilleux pour moi", a-t-il souhaité. Amir Sayoud qui est surnommé en Egypte le "Magicien", pour sa technicité, sa vitesse et son adresse du pied gauche, a débuté sa carrière dans le club de son quartier à Guelma, avant d'ingérer l'ES Sétif en juniors. En 2008, il rejoint l'académie de football "Al Fata Al Arabi" en Egypte, avant de taper dans l'œil du Ahly qui le recrute en 2009. En janvier 2010, il rejoint le club koweïtien d'Al Arabi à titre de prêt pour six mois.

ANTAR YAHIA

"Nous allons tout faire pour retrouver la Bundesliga"

Le défenseur international algérien du VfL Bochum (Div. 2 allemande de football), Antar Yahia, a assuré mardi que son équipe fera tout pour accéder en Bundesliga, à deux jours du match barrage aller face au Borussia Moenchengladbach. "Nous sommes devant une belle occasion de retrouver l'élite. Nous allons nous donner à fond pour accéder et procurer de la joie à notre public qui nous soutient. Ça sera difficile face à Moenchengladbach, mais nous gardons toutes nos chances", a indiqué le capitaine des Verts au site officiel du club VfL Bochum a terminé 3^e au classement du championnat de seconde division à l'issue de sa victoire face à Duisburg (3-1), lors de la dernière journée, alors que le Borussia Moenchengladbach s'est classé à la 16^e place de la Bundesliga. Lors du match aller, prévu jeudi, le VfL Bochum se déplacera chez le Borussia Moenchengladbach de l'international algérien Karim Matmour, alors que le match retour se jouera le 25 mai à Bochum. Si le VfL Bochum remporte cette double confrontation, il retrouvera la Bundesliga, alors que Moenchengladbach va jouer son maintien parmi l'élite.

Bougherra parti pour rester à Glasgow

Le défenseur international algérien Madjid Bougherra dont le contrat avec les Glasgow Rangers expire en juin 2012, devrait honorer son bail, a-t-il laissé entendre. "J'ai encore un contrat d'un an avec les Glasgow Rangers, donc je reste." a déclaré Bougherra à la BBC Ecosse, dans le sillage du triomphe des Glasgow Rangers en championnat d'Ecosse. Bougherra a exprimé en avril son souhait d'évoluer la saison prochaine dans le championnat d'Angleterre ou en Turquie. "Ma priorité est de jouer en Premier League, à coup sûr. Maintenant, si cela n'arrive pas, je vais aller jouer en Turquie ou dans les pays du Golfe. Mais pour l'instant, je suis encore aux Rangers et nous avons encore beaucoup de matches à jouer cette saison. Je n'ai pas quitté les Rangers pour le moment.", avait indiqué Bougherra au journal The Daily Mail. Les Rangers ont remporté dimanche le championnat d'Ecosse pour la troisième fois consécutive grâce à leur victoire contre Kilmarnock (5-1), lors de la dernière journée. Outre Bougherra, d'autres joueurs clés des Rangers à l'instar du gardien McGregor le défenseur Sasa Papac et l'attaquant Nikica Jelavic, très convoités devraient rester à Ibrox. "Je ne pense pas que ce serait la chose la plus intelligente pour le nouveau propriétaire de vendre l'un de nos meilleurs joueurs", a déclaré Smith après le nouveau titre remporté par le club. D'autre part, Alain Smith qui a remporté son 10^e titre et le troisième d'affilée avec les Rangers a exhorté le nouveau propriétaire Craig Whyte à donner au nouveau patron Ally McCoist suffisamment de fonds pour renforcer une équipe usée. "L'équipe a besoin d'un coup de pouce. Il serait aveugle s'ils ne le savent pas." a-t-il affirmé.

IL ANIMERA UNE CONFÉRENCE CE MATIN À ALGER

Benchikha livre ses détails

Après avoir désigné les 22 acteurs devant participer au prochain match face au Maroc, prévu le 4 juin prochain à Marrakech, le sélectionneur national, Abdelhak Benchikha, anime ce matin une conférence au centre de presse au stade 5 juillet, pour expliquer, entre autre, ses choix des joueurs et s'étaler bien évidemment sur le programme de stage de l'équipe nationale algérienne prévu à partir de ce vendredi 20 mai à Murcie au sud de l'Espagne.

PAR MOURAD SALHI

Ce qui fera l'objet de l'intérêt de Abdelhak Benchikha aujourd'hui lors de ce point de presse d'avant stage, c'est cette liste qu'il a dévoilée cette semaine et qui a suscité beaucoup d'interrogations dans l'entourage des fans des « Verts ». Benchikha, qui a pris tout son temps pour désigner les 22 acteurs qui doivent défendre crânement les couleurs nationales au Maroc, et même s'il justifie à chaque fois ses choix des joueurs par « le temps de jeu », cette fois-ci ce critère n'est plus le même, puisque la plupart des joueurs écartés n'ont pas ce problème, à l'image de



Djamel Abdoun, auteur de plusieurs passes décisives cette saison avec son club Kavala, et qui a été désigné deuxième meilleur joueur cette saison également du championnat de la Grèce, Abdelkader Ghazzel, Abdelmalek Ziaya, Abdel Moumen Djabou du championnat national et beaucoup d'autres. Certes, Benchikha ne pourra pas prendre tout ce bon nombre, mais il aurait pu convoquer le nombre autorisé par la réglementation (29 joueurs) et finaliser par la suite sa liste, mais c'est une question de « psychologie » précise-t-il à chaque fois. L'autre sujet qui dominera, toutefois, le discours du technicien algérien, sera sans aucun doute, le stage d'Espagne. Dans ce sens, Abdelhak Benchikha, exposera son programme de préparation qu'il compte mettre en place pendant une dizaine de jours avant de rallier le pays trois jours avant le rendez-

vous. Durant ce regroupement, deux volets feront l'objet de l'intérêt du sélectionneur national avec ses 22 acteurs: il s'agit des aspects technique et tactique sur lesquels, d'ailleurs, il insiste à chaque fois. Benchikha qui a indiqué à maintes reprises qu'il a besoin d'un stage de longue durée pour effectuer un bon travail, a bénéficié de cette opportunité cette fois-ci, mais il ne pourra pas, malheureusement, bénéficier de l'ensemble de son effectif, car plusieurs d'entre eux devraient accomplir leurs obligations avec leurs clubs respectifs et ne rejoindront le groupe qu'une semaine après. Pour réussir une bonne préparation en Espagne, le coach national aurait pu programmer un match amical, puisqu'il a suffisamment de temps, mais il voulait, peut être, éviter toute éventuelle blessure de dernière minute qui lui brouillera ses cartes. Par ailleurs, dans ce genre de confrontation à grand enjeu, la bataille du milieu de terrain est si importante que Benchikha et son staff technique devront bien l'étudier durant ce stage, car les Lions de l'Atlas ne jurent que par la victoire à domicile pour prolonger leur rêve de qualification. En tout cas, le plus important débutera le 20 mai en Espagne pour prendre fin au Maroc à 21h00 heure algérienne.

M. S.

KHALED LEMMOUCHIA

« Nous appliquerons une tactique offensive pour marquer »



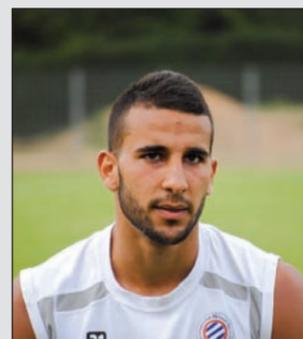
Le milieu défensif de la sélection nationale, Khaled Lemmouchia a déclaré que les Verts allaient appliquer face au Maroc "une tactique offensive", le 4 juin à Marrakech, pour le compte de la 4^e journée des éliminatoires de la CAN-2012. "Nous allons naturellement appliquer une tactique offensive pour marquer des buts, maîtriser le cours du jeu et semer la confusion, la peur ainsi que la perte de confiance dans l'équipe du Maroc dès l'entame de la rencontre", a déclaré le sociétaire de l'ES Sétif dans un entretien paru lundi dans le quotidien généraliste marocain "Akhbar

Al-Yaoum". Lemmouchia a ajouté que les joueurs de l'EN appliqueront une tactique à même d'"absorber la ferveur et l'enthousiasme de la sélection marocaine qui sera, sans doute, sous une grande pression et adoptera l'offensive pour avoir

un résultat positif". "La sélection marocaine sera beaucoup plus sous pression sur son terrain et devant son public que la sélection algérienne car les supporters marocains ne pourront se satisfaire d'un résultat autre que la victoire", a-t-il souligné avant de souhaiter dans "un esprit sportif semblable à celui qui a caractérisé le match du 27 mars à Annaba". Maroc-Algérie aura lieu le 4 juin prochain à 22 h (21 h locale) à Marrakech (environ 335 km au sud de Rabat) et comptera pour la 4^e journée de qualification pour la coupe d'Afrique des

nations (CAN-2012), organisée conjointement par le Gabon et la Guinée Equatoriale. Au match aller, l'Algérie avait battu le Maroc un but à zéro. A l'issue de la

troisième journée des qualifications, les quatre équipes qui composent le groupe D à savoir l'Algérie, Le Maroc, Centrafrique et la Tanzanie comptent 4 points chacune.

Abdelhamid El Kaoutari autorisé à jouer pour le Maroc

Le défenseur franco-marocain du Montpellier Hérault (ligue 1 française), Abdelhamid El Kaoutari aurait reçu le feu vert de la FIFA l'autorisant à porter les couleurs du Maroc lors des prochaines rencontres internationales, rapporte lundi l'ensemble de la presse sportive et généraliste marocaine. La Fédération internationale de football association (FIFA) a accepté la requête de l'intéressé et de la Fédération royale marocaine de football (FRMF) pour endosser le maillot marocain et la décision lui sera communiquée mardi, précise-

on de même source. Les médias marocains avaient indiqué la semaine dernière que le sélectionneur de l'équipe de football du Maroc, le Belge Eric Gerets était dans l'attente d'une décision de l'instance du football mondial l'autorisant à convoquer Abdelhamid El Kaoutari pour le match face à l'Algérie, le 4 juin à Marrakech, rappelle-t-on. Le professionnel montpelliérain avait accompli toutes les formalités juridiques et administratives le qualifiant pour jouer le match comptant pour la 4^e journée de qualification à la Coupe d'Afrique des nations (CAN-2012), prévue au Gabon et en Guinée Equatoriale. Ajoute-t-on. "Il ne reste que le visa de la commission spéciale de la FIFA pour qu'il puisse remplacer le défenseur du Stade Brestois (ligue 1, France), Ahmed Kantari victime d'une rupture totale du tendon d'Achille droit", avait-on souligné. Le défenseur polyvalent avait déclaré récemment que les "Les matches face à l'Algérie restent des matches exceptionnels et c'est pour moi plus qu'une finale de coupe du monde", ajoutant qu'il aimerait "faire partie des Lions de l'Atlas".

FRANCE

TITRE EN VUE POUR LILLE, PODIUM POUR PARIS

Lille peut quasiment assurer le titre de champion de France aujourd'hui en battant Sochaux lors de son match en retard de la 36^e journée de L1 tandis que, dans le même temps, Paris peut chasser Lyon du podium et prendre une option pour la C1 s'il s'impose à Bordeaux.

En cas de victoire contre les Lionceaux, les Dogues, tout auréolés de leur victoire en Coupe de France samedi contre le PSG (1-0), compteraient, en effet, six points d'avance sur Marseille, qui s'est emmêlée les pinceaux dimanche à Lorient (2-2). A deux journées du terme et avec une différence de buts qui leur est favorable (+30 contre +23), les Lillois, toujours privés de Balmont, pourraient redéboucher le champagne pour un titre qui les fuit depuis 1954.

En pleine réussite actuellement même si leur jeu est moins flamboyant, les



Nordistes doivent, toutefois, éviter la gueule de bois contre des Sochaliens qui carburent également fort. Boosté par Martin qui a distribué quatre caviars lors des deux derniers matches, Sochaux, 6^e et en lice pour une qualification en Europa League, reste, en effet, sur sept matches sans défaite. Dans l'autre match du jour (coup d'envoi à 19h00 également), le PSG joue gros à Bordeaux.

Devancés de deux points par l'OL, également piégé en

Bretagne lundi (1-1 à Brest), les Parisiens peuvent lui reprendre la 3^e place, celle qui qualifie pour le barrage de la Ligue des Champions.

A condition d'avoir évacué la déception de cette triste finale perdue samedi, de retrouver une efficacité offensive qui les fuit depuis trois matches et de surmonter la suspension de Makelele.

La tâche est toutefois compliquée car Paris n'est jamais à l'aise en Gironde. Là-bas, il n'a gagné que six fois en 35

déplacements. Et depuis sa dernière victoire en 2005, il n'y a pas inscrit le moindre but. Sans compter que le champion 2009, qui a versé cette saison dans le ridicule (11e), retrouve au bon moment son capitaine Diarra pour tenter de sauver un peu son honneur.

Décrochés, les Girondins n'ont plus d'autre ambition que de contrecarrer les plans de leurs adversaires. Ce qu'ils avaient su faire à Lille (1-1) il n'y a pas si longtemps...

COPA AMERICA

LE COSTA RICA INVITÉ À REMPLACER LE JAPON

Le Costa Rica sera convié, mardi, à prendre part à la Copa America, prévue en juillet en Argentine, en remplacement du Japon qui a renoncé à participer à la compétition, a annoncé la Fédération argentine de football (AFA). Selon cette dernière, la Confédération sud-américaine de football (Conmebol) va envoyer une invitation, mardi, à la Fédération du Costa Rica pour participer à la Copa America (1^{er} au 24 juillet).

La Fédération japonaise de football a décliné lundi l'invitation à participer à la Copa America en raison du refus de plusieurs clubs européens de libérer les meilleurs joueurs nippons pour le tournoi, auquel a également été convié le Mexique cette année. "Même si les clubs européens comprennent notre situation, malheureusement la majorité d'entre eux ont répondu qu'ils ne pouvaient pas libérer leurs joueurs pour participer à la Copa America", a déclaré la Fédération japonaise dans une lettre publiée sur le site internet de l'AFA. Le Japon, huitième de finaliste du Mondial-2010 en Afrique du Sud, avait déjà renoncé une première fois à sa participation, en raison du séisme et du tsunami, suivis d'une catastrophe nucléaire, qui ont touché le pays le 11 mars, mais

il était revenu sur sa décision mi-avril. "Comme nous l'avons expliqué lors de la réunion du mois d'avril, c'est difficile de sélectionner les joueurs de la Ligue japonaise pendant la Copa America, car le calendrier de la Ligue a subi un grave changement avec une suspension de six

semaines après le tremblement de terre, le tsunami et l'accident de la centrale nucléaire", a ajouté la Fédération japonaise. Le Japon avait été versé dans le groupe A de la Copa America avec l'Argentine, la Colombie et la Bolivie.

Jerome Boateng convoité par le Bayern Munich



Le Bayern Munich négocie avec Manchester City pour le transfert du défenseur international allemand Jerome Boateng, a indiqué le nouvel entraîneur du club bavarois Jupp Heynckes au quotidien Bild, à paraître mardi. "Les négociations sont en cours", a déclaré Heynckes. Selon Bild, Boateng, 22 ans, veut rejoindre le Bayern et a trouvé un accord avec les dirigeants bavarois pour signer un contrat de quatre ans. Le club anglais réclame 12,5 millions d'euros, le montant qu'il avait déboursé l'été dernier pour recruter à Hambourg, Boateng, souvent blessé cette saison. Le Bayern ne souhaite pas payer plus de 8 millions d'euros.

LIGUE DES CHAMPIONS

Le Caire va abriter le match barrage WAC-FC Simba

Le match barrage de Ligue des champions d'Afrique de football entre les Marocains du Widad Casablanca et les Tanzaniens du FC Simba, prévu le week-end du 27-29 mai, se jouerait au Caire, rapporte la presse égyptienne. Selon le quotidien Al-Ahram, ce match d'accès aux poules de la Ligue des champions devrait se jouer au Petro Stadium du Caire, d'une capacité de 25.000 places. Le vainqueur de cette rencontre fera partie du groupe B de la phase de poules de la compétition, aux côtés du MC Alger, d'Al-Ahly du Caire (Egypte) et de l'Espérance Tunis (Tunisie). La Confédération africaine de football (CAF) a disqualifié, samedi, le TP Mazembe de la Ligue des champions et a annoncé la programmation d'un match barrage sur un terrain neutre entre le WAC et Simba, les deux adversaires du club congolais aux précédents tours, rappelle-t-on. Le TP Mazembe, double tenant du trophée, a été disqualifié suite aux réserves formulées par Simba, concernant l'utilisation d'un joueur non-qualifié, Janvier Besala Bokungu, par le club congolais en seizièmes de finale, qui était encore sous contrat avec son ancien club tunisien de l'Espérance Tunis.

Angola et le Real Madrid en amical le 25 mai à Luanda

L'équipe nationale de football d'Angola affrontera le 25 mai à Luanda le club espagnol du Real Madrid en match amical, rapportent les agences de presse. Cette rencontre entre dans le cadre de la préparation pour le match de qualification contre le Kenya le 6 juin comptant pour la Coupe d'Afrique des Nations (CAN 2012), co-organisée par le Gabon et la Guinée équatoriale. Un émissaire du Real Madrid devrait inspecter les conditions du Stade du 11 novembre où aura lieu le match, a annoncé lundi un responsable du Sport de l'Angola.

Pelé estime que "Cruyff, Platini ou Di Stéfano furent bien meilleurs que Messi"

L'ancienne gloire du football brésilien, Pelé, a reconnu que l'Argentin Lionel Messi est aujourd'hui "le meilleur footballeur du monde" mais que "Cruyff, Platini ou Di Stéfano furent bien meilleurs" que l'international argentin, selon la presse chilienne. "Les gens aiment comparer et semblent avoir déjà oublié Cruyff, Platini ou Di Stéfano qui furent bien meilleurs que Messi", a déclaré le roi Pelé au journal La Tercera. "Messi est aujourd'hui le meilleur joueur du monde", a reconnu l'ancien international brésilien, avant de souligner que le temps passe vite pour les footballeurs et qu'"il attend de voir combien de temps va durer Messi". Pelé a avoué, d'autre part, que Lionel Messi était meilleur avec son club du FC Barcelone qu'en sélection nationale argentine. "En sélection c'est un autre joueur", a expliqué le Brésilien, estimant que la "différence est que Barcelone est une équipe bien armée". Pelé effectue actuellement une visite au Chili comme ambassadeur de la Copa Libertadores 2011 pour la lutte contre la violence.



ACCUSÉ levez-vous !



ESCROQUERIE

Retour vers la solitude...

Djaouida se trouvait à la place du 1er-Mai en ce début du mois de janvier 2011. Agée de 48 ans, elle travaillait dans une administration depuis un peu plus d'une vingtaine d'années et pouvait se targuer de n'avoir pas raté sa vie professionnelle.

PAR KAMEL AZIOUALI

Djaouida avait même réussi à acquérir récemment un appartement dans le cadre de l'AADL. En revanche, elle souffrait beaucoup du point de vue affectif. Elle était toujours célibataire et chaque année qui passait confortait dans sa tête l'idée qu'elle finirait seule ses jours. Dans ses grands moments de déprime, elle se disait qu'elle devait d'ores et déjà demander à quelque âme charitable d'avoir la bonté de s'occuper de ses obsèques vu que généralement, c'est la progéniture -qu'elle n'avait pas- qui s'occupe de ce genre de devoir. Mais ce jour-là, Djaouida allait voir sa vie transformée par une rencontre qu'elle n'espérait plus. Une rencontre qui allait bouleverser sa vie complètement.

Alors qu'elle se trouvait à la place du 1er-Mai, elle est abordée par un homme d'âge mûr qui attire son attention sur son sac à main qui était ouvert. Elle regarde son sac et constate que la remarque du passant est justifiée. Elle referme son sac et remercie gentiment l'inconnu. Celui-ci, au lieu de s'en aller, lui demande :

- Vous ne vérifiez pas s'il vous manque quelque chose ?

- Euh... Non... Je suis sûre que rien ne manque...

- Pour une personne qui ne s'est pas aperçue que son sac était ouvert, vous êtes très sûre de vous...

«Une femme comme moi ? Mais je suis une femme quelconque vous savez...»

- Oui, parce que mon portable et les clefs de ma voiture sont dans mon imperméable... Quant à l'argent et les papiers, ils se trouvent dans une poche de mon sac. Pour y avoir accès, il faut prendre carrément le sac.

- Ah ! Je comprends... Je me suis donc trompé.

- Vous vous êtes trompé à propos de quoi, monsieur ?

- En voyant votre sac ouvert, je me suis dit : voilà une femme qui a tellement de soucis qu'elle ne se rend pas compte qu'elle est en train d'essayer de les aggraver en encourageant les voleurs à s'occuper d'elle !

- Mais j'ai des soucis, monsieur, répondit la quadragénaire qui venait de réaliser que pour la première fois depuis des années, elle parlait avec un homme qui n'était pas un collègue de travail.

- Vous avez des soucis ? Mais quel type de soucis peut avoir une femme comme vous ?



- Une femme comme moi ? Mais je suis une femme quelconque vous savez...

Soudain, il s'était mis à pleuvoir à torrents et l'inconnu invita Djaouida à s'abriter à l'intérieur d'un fast-food se trouvant non loin de l'hôpital Mustapha et très fréquenté pour son «Chawarma». Comme il n'était que 10h30, il n'y avait encore personne et ils n'eurent aucune peine à trouver une petite table de libre. C'est là que les deux nouveaux amis échangent leurs numéros de téléphone après que chacun eut parlé un peu de lui. C'est ainsi que Djaouida apprend que l'homme s'appelait Madjid et qu'il était veuf et âgé de 58 ans.

- J'ai deux filles qui sont mariées et qui vivent chez elles maintenant. Quant à mon épouse, Allah yerhamha, elle est partie avant d'assister au mariage de notre seconde fille.

- Et vous vivez seul depuis longtemps ? s'enquit Djaouida qui entrevoyait de plus en plus la fin de son calvaire affectif.

- Depuis trois ans... Mais je commence sérieusement à ressentir les mauvais effets de la solitude...

- Et vous avez trouvé celle qui mettra un terme à votre solitude ?

- Je crois que oui... Depuis dix minutes environ...

Le cœur de Djaouida se mit à battre très fort. C'est d'elle qu'il parlait. Il n'y avait pas le moindre doute.

Une fois que la pluie s'est arrêtée de tomber et qu'ils ont fini de siroter leurs limonades, ils se séparent.

Pour la première fois de sa vie, Djaouida se sent vivre !

Toute la journée, Djaouida ne cesse de penser au bel homme qu'elle

avait rencontré. Et c'était vraiment un bel homme ne cesse-t-elle de se dire bien qu'il soit à deux doigts de la soixantaine. Oh ! Oui, bien sûr, il avait l'air un peu fatigué se dit-elle mais cela devait avoir un lien avec sa solitude... Pendant un moment, elle se demande s'il n'était pas trop âgé pour elle. Puis elle se console en se disant qu'une femme qui avait 48 ans ne pouvait pas espérer mieux. De toutes les manières, vu son âge, ce qui compte c'est de ne plus vivre seul. Et puis, si elle arrivait à vivre une vie de couple, ne serait-ce que pendant une année, elle n'aurait pas raté sa vie... Avec un petit peu de chance, elle pouvait même espérer avoir un enfant... Un seul suffirait à faire d'elle la femme la plus heureuse au monde.

Le soir alors qu'elle se demandait s'il fallait ou non téléphoner à Madjid, son téléphone retentit et elle voit s'afficher le numéro de Madjid. Il l'avait appelée ! Il l'avait appelée ! Il l'avait appelée ! ne cesse-t-elle de jubiler. Toute la nuit, ils avaient parlé de tout et de rien. Pour la première fois de sa vie, Djaouida se sent vivre !

Quelques jours plus tard, ils sortent ensemble et la fonctionnaire a pu voir à

quel point Madjid tenait à elle. Elle a voulu l'inviter chez elle mais elle n'a pas osé. De plus, elle avait peur qu'il la prenne pour ce qu'elle n'était pas.

Le lendemain, elle l'appelle en fin de journée et elle apprend qu'il n'était pas bien parce que sa fille aînée avait quelques soucis avec ses beaux-parents et son mari qui venait de perdre son emploi alors qu'il avait entamé une procédure d'achat de logement dans le cadre de l'AADL et qu'il n'avait plus de quoi payer.

Alors elle lui dit :

- Madjid, tes soucis sont les miens... J'ai un peu d'argent dans mon compte. Il est à toi... Si ça ne suffit pas... je te donnerai tous mes bijoux en or...

Madjid refuse cette offre mais Djaouida avait tellement insisté qu'il finit par accepter.

Mais dès que Madjid a pris l'argent et les bijoux, il a disparu. Il ne l'appelle plus et elle quand elle lui téléphone, elle apprend que son portable était fermé. Elle en parle à une collègue et celle-ci lui dit :

- Donne-moi son numéro et je l'appelle...

Madjid répond aussitôt et Djaouida a compris. Elle dépose plainte contre lui. Il est arrêté et elle apprend que Madjid habitait Les Eucalyptus, que sa femme était toujours en vie et qu'il était père de sept enfants dont la majorité était en bas âge. Pour les nourrir tous, il s'adonnait à toutes sortes d'escroquerie.

Cette affaire a été traitée tout récemment par le tribunal d'El-Harrach.

Madjid est sommé de restituer ce qu'il avait pris et a été condamné à deux ans de prison ferme et à payer une amende de 20.000 DA.

Quant à la pauvre Djaouida... elle est condamnée à vivre encore les affres de la solitude...

K. A.

ACCIDENT DE LA CIRCULATION

Quand l'agresseur se transforme en victime

Farouk, la cinquantaine bien entamée, se rendait à Alger à bord de sa Dacia Logan. Ce samedi-là était une belle journée. Il avait prévu d'emmener ses enfants au parc zoologique mais auparavant, il avait quelques petites affaires à régler à Alger. La circulation sur la vieille route menant de Rouiba à Alger, à l'approche des magasins du Hamiz, était bloquée par un embouteillage monstre bien que le samedi soit une journée fériée. Farouk ayant constaté que la file de voitures qui le précédait était immobile sans raison décide de changer de file. Il s'assure que la voie est libre et entame la manœuvre de dépassement au moment où arrivait à vive allure, d'en face, une moto. Elle roulait à une vitesse telle que celui qui la pilotait avait dû utiliser ses pieds pour freiner. Mais cela n'a pas empêché le choc. Au moment précis de l'impact, Farouk se dit que la sortie avec les gosses l'après-midi était sérieusement compromise. Il sort de sa voiture dont il avait fini

de payer les traites un mois seulement plus tôt pour voir dans quel état était son aile gauche. Il ne s'était pas inquiété pour le motard parce qu'il n'était même pas tombé. Celui-ci, un jeune homme d'une trentaine d'années, aussi grand qu'une armoire à glace, au lieu de s'excuser, se rue sur Farouk et se met à le tabasser. Le malheureux n'a dû son salut qu'à l'intervention d'agents de l'ordre qui se trouvaient là. Farouk n'aime pas les histoires et voulait oublier cet incident. Mais ses proches font tout pour l'inciter à traîner le voyou en justice pour lui apprendre les bonnes manières et puis, lui disent-ils, fermer les yeux sur ce type de comportement serait une manière d'encourager les agissements nuisibles des voyous de tout acabit. Et c'est ainsi que l'affaire atterrit au tribunal de Rouiba il y a quelques jours. Farouk avait confié à ses proches qu'il avait décidé de pardonner à son agresseur les coups qu'il lui avait donnés. Après l'avoir écouté, la présidente du tri-

bunal lui demande ce qu'il réclame en guise de réparations. Il répond : «Rien. D'ailleurs, j'ai décidé de pardonner !»

L'affaire aurait pu s'arrêter là mais coup de théâtre ! L'avocat de l'accusé prend la parole et déclare que son client n'a jamais agressé le chauffeur de la Dacia. Comment aurait-il pu le faire à la suite du choc violent qu'il avait reçu ? Un choc qui lui avait fait perdre connaissance et qui lui a valu pas moins de 150 jours d'incapacité physique ! «Mon client n'a pas travaillé pendant six mois et durant tout ce temps, il n'a pas perçu de salaires !» Il étaye ses dires par des certificats médicaux avant de conclure : «Au vu de ce que je viens de présenter, je demande à ce que mon client soit considéré comme victime.»

La semaine suivante les deux parties se retrouvent au tribunal pour le verdict. Tous les deux s'en tirent avec des amendes.

K. A.

Sharon Stone : moments de complicité, câlins et tendresse avec ses fils !

Dans quelques jours, Sharon Stone nous éblouira de sa beauté à l'occasion de l'Amfar afin de clore - certains racontent qu'elle pourrait être absente - comme il se doit ce 64^e Festival de Cannes. Mais avant de faire sensation sur la Croisette, la sublime actrice de 53 ans profite des hommes de sa vie : ses fils.

En effet, c'est en compagnie de Laird, 5 ans et Quinn, 4 ans et demi, - son autre fils Roan, 11 ans, vit la plupart du temps avec son père Phil Bronstein -, au Coldwater Park de Los Angeles, que la belle a été surprise hier, samedi 14 mai. Pendant que Laird devait probablement s'amuser avec ses petits copains, Quinn, lui, resté collé dans les jupons de sa maman chérie. Les jupons ? Plutôt la sublime jupe Hervé Léger jaune que portait la star de Basic Instinct.

Il y a quelques jours, Sharon Stone nous faisait la plus grande peur en arborant un look très masculin dans les rues de Beverly Hills. Apparemment, cette étrange tenue n'était qu'un exercice pour une prochaine performance au cinéma car hier, l'actrice de «Largo Winch 2» était de nouveau très féminine dans une robe Hervé Léger, une paire de bottes noires et un top assorti. Si le look n'était pas vraiment des plus adéquats pour cette sortie de plein air, ni des plus élégants, nous voilà tout de même rassurés !

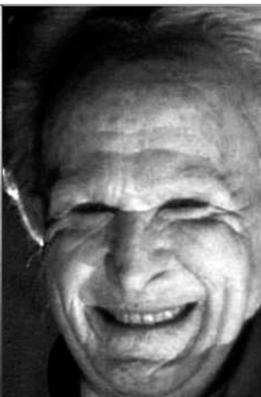
Tendresse, complicité, câlins, fous rires, Sharon et son petit Quinn ont partagé un très bon moment dans ce parc de la Cité des Anges sous un soleil de plomb. Sharon affichait le sourire d'une maman épanouie et fière de ses bébés.

Engagée politiquement, actrice de talent et femme splendide, Sharon est également une maman poule au top. Un défaut ? Ne cherchez pas, c'est une perte de temps...



ÇA S'EST PASSÉ CE JOUR

1897 Sortie de «Dracula»



Le personnage de «Dracula», maître des vampires, apparaît en 1897, dans le roman écrit par l'écrivain irlandais Bram Stoker et inspiré du personnage historique Vlad Tepes. Vlad Tepes Dracula (Dracula étant son nom de famille qui veut dire dragon ou diable) était connu comme étant un souverain cruel qui empalait ses ennemis. Bram Stoker s'est peu inspiré de la figure historique de Vlad Tepes. Il semble qu'il ait, également, été influencé par le mythe des goules buveuses de sang de son Irlande natale. L'auteur fait sortir le monstre qui s'attaque à la bonne société de l'époque où tout est beau et propre, il confère au récit un cachet particulier qui en quelque sorte le rend plus horrible encore. Par la suite, le personnage de Dracula changera plusieurs fois de caractère et d'apparence selon les auteurs contemporains. Un grand nombre de films sont tournés sur ce personnage.

1969 Lancement d'Apollo X

Le lancement d'apollo X constitue une répétition générale avant la grande première. En effet l'équipage fera toutes les opérations reliées à un voyage sur la lune sauf alunir qui sera fait par la prochaine mission. Arrivée à l'endroit prévue, Apollo X se met en orbite lunaire, puis Stafford et Cernan, dans le module lunaire, se détachent de la capsule planent à environ 15,4 kms au-dessus du site retenu pour le premier alunissage, testent le radar d'allunissage et tous les autres appareils à bord. Huit heures plus tard, ils rejoignent Apollo s'amarrent et reviennent sur terre. Tout est prêt pour le Voyage sur la lune.



1980 Éruption du Mont Saint-Helens

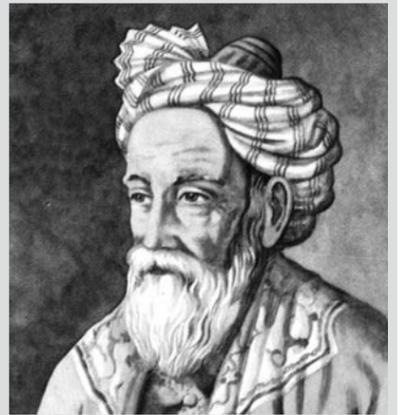


L'éruption du Mont Saint-Helens, dans l'état de Washington a fait une soixantaine de victimes et ravagé tout sur environ 200 km de rayon. Cela équivaut à 500 fois l'explosion d'Hiroshima. " Lors de l'éruption explosive, des fragments de toutes tailles jaillirent en gerbe depuis le sommet, puis il y eut une explosion brutale de cendres et de vapeur, qui s'entendit jusqu'à 500 km. La fumée et la masse de cendres qui s'échappaient du sommet du volcan étaient si denses et si rapides qu'en quelques minutes, la colonne atteignit la hauteur de 40 km." Suite à l'explosion du 18 mai, 5 autres ont eu lieu durant l'année 1980 dont une autre spectaculaire du 22 juillet. Cette explosion projeta des particules de 10 à 18 km dans les airs et étaient visible à 100 km de là.

LE CARNET DU MIDI

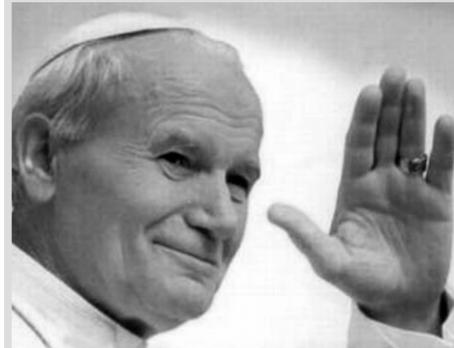
1048 LE POÈTE DE L'AMOUR ET DU VIN

L'écrivain et savant persan connu en francophonie sous le nom d'Omar Khayyâm serait né ce jour à Nichapur en Perse (actuel Iran). Dans sa jeunesse, Omar Khayyâm étudia aussi sous la direction de l'imam Mowaffak de Nishapur, considéré comme le meilleur professeur du Khorassan. Omar Khayyâm est considéré comme « l'un des plus grands mathématiciens du Moyen-âge. » Mais ses travaux algébriques ne furent connus en Europe qu'au XIX^e siècle. Directeur de l'observatoire d'Isfahan en 1074, il reforma, à la demande du sultan Malik Shah, le calendrier persan et introduit une année bissextile. Ses poèmes sont appelés Rubaiyat ce qui signifie quatrains. Les Rubaiyat de Khayyam, souvent cités en Occident pour leur scepticisme, recèleraient, selon Idries Shah, des "perles mystiques", faisant de Khayyâm un soufi. Il aurait prôné l'ivresse de Dieu, et se disait infidèle mais croyant. Ce fut la traduction anglaise d'Edward FitzGerald qui fit connaître au grand public, en 1859, l'œuvre poétique de Khayyam et qui servit de référence aux traductions dans beaucoup d'autres langues. Khayyâm indiquerait, que l'homme sur le chemin de Dieu n'a pas besoin de lieu dédié pour vénérer son Dieu, et que la fréquentation des sanctuaires religieux n'est ni une garantie de contact avec Dieu, ni un indicateur du respect d'une discipline intérieure. L'actuelle république islamique d'Iran ne nie pas les positions de Khayyam, mais a fait paraître au début des années 80 une liste officielle des quatrains qu'elle considérait comme authentiques. Il décéda dans son pays natal.



1902 LE SAINT PÈRE

Karol Józef Wojty a vu le jour en Pologne. C'est un prêtre polonais,



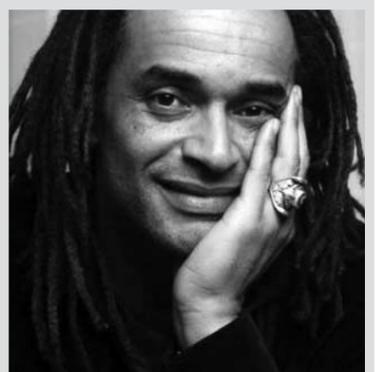
évêque puis archevêque de Cracovie, cardinal, élu pape de l'Église catholique romaine le 16 octobre 1978 sous le nom de Jean-Paul II. Son pontificat de 26 ans en fait le troisième plus long de l'histoire de l'Église. C'est le premier pape non italien depuis le pape hollandais Adrien VI en 1520, et le premier pape polonais de

l'histoire de l'Église. Adolescent, Karol Wojty est passionné de littérature et de théâtre. Karol Wojty parle le français, l'anglais, l'allemand, le polonais, le russe, l'espagnol, l'italien et le latin. Le mercredi 13 mai 1981, jour de l'audience générale hebdomadaire qui se tient place Saint-Pierre à Rome, Jean-Paul II est victime d'un attentat : Mehmet Ali tire sur lui devant une foule de 20.000 fidèles. Mehmet Ali fait feu avec un Browning 9 mm automatique à moins de six mètres du Pape, deux mois après la tentative d'assassinat de Ronald Reagan. Plus tard, le pape se rendra dans la cellule de Mehmet Ali pour lui accorder son pardon. Il décède des suites d'un choc sceptique à l'âge de 84 ans et après un pontificat de 9.673 jours, le troisième plus long de l'histoire de l'Église.

1960 LE CHANTEUR AUX PIEDS NUS

Yannick Noah est né en France à Sedan ce jour. Fils de Zacharie Noah,

né à Yaoundé au Cameroun à l'époque sous protectorat français le 2 février 1937, joueur de football professionnel et vainqueur de la Coupe de France en 1961 la famille Noah s'installe à Yaoundé, capitale du Cameroun indépendant depuis le 1^{er} janvier 1960, pays dont son père est originaire. C'est là que le jeune Yannick découvre le tennis qui devient sa passion, dans un pays qui ne possède à l'époque que huit courts. En 1971, il se fait remarquer par l'Américain Arthur Ashe, premier joueur de peau noire à remporter un tournoi du Grand Chelem, qui lui offre une raquette. À onze ans, Yannick Noah part en pension pour Nice afin de jouer au tennis. Joueur athlétique et spectaculaire, le jeune Yannick Noah atteint en 1976 les demi-finales de l'Orange Bowl cadet. C'est sur la terre battue de Roland-Garros qu'il obtient ses premières performances notables. Parallèlement à sa carrière tennistique, il se tourne dès 1990 vers sa seconde passion : la musique. Sa première chanson, Saga Africa, devient le tube de l'été 1991. En 2008, Yannick Noah ouvre une nouvelle page de sa carrière professionnelle : la comédie. Son engagement politique s'intensifie en France, marqué surtout par son hostilité à l'égard de l'UMP.



FEMME ENCEINTE QUI SUIT UN RÉGIME

Risque d'obésité pour l'enfant

Suivre un régime quand on est enceinte peut porter préjudice à l'ADN du bébé dans l'utérus. Cela accroît plus tard ses risques d'obésité, de maladie cardiaque ou de diabète, selon une étude internationale.

Les auteurs de ces travaux ont indiqué que pour la première fois le lien entre un régime durant la grossesse et l'obésité infantile était scientifiquement prouvé.

"C'est une découverte majeure parce que pour la première fois, nous disposons de données pour travailler sur le régime optimal pour une future mère", a déclaré mardi le professeur Peter Gluckman de l'Institut Liggins de l'université d'Auckland.

"Cela pourra légèrement varier d'une mère à une autre mais cela pourrait être un outil majeur pour gérer l'épidémie d'obésité."

Changement épigénétique

Cette étude, conduite par des scientifiques de Grande-Bretagne, de Nouvelle-



Zélande et de Singapour, démontre que ce que mange une mère durant sa grossesse a une influence sur l'ADN de son enfant, au travers d'un processus appelé changement épigénétique. Les enfants avec un niveau de changement épigénétique élevé sont plus susceptibles de développer un métabolisme qui "fixe les graisses" et de devenir obèses, ont indiqué les scientifiques. Ces enfants pèsent environ trois kilos de plus que les autres entre 6 et 9 ans, a indiqué le Pr Gluckman.

"C'est un surpoids très important à cet âge", a-t-il ajouté, soulignant que cet excès de graisse avait toutes les chances d'être conservé à l'âge adulte, augmentant les risques de diabète et de troubles cardiaques.

Cordon ombilical

Les chercheurs ont travaillé sur le cordon ombilical de 300 bébés pour mesurer le taux de changement épigénétique et ont ensuite examiné si cela était lié aux poids des enfants entre 6 et 9 ans.

"La corrélation était très forte, à tel point qu'au départ nous ne le croyions pas. Alors on a refait l'expérience encore et encore", a déclaré M. Gluckman.

Hydrates de carbone

Le professeur a également indiqué que le niveau de changement épigénétique était peut-être lié à un régime pauvre en hydrates de carbone au cours des trois premiers mois de grossesse, mais qu'il était prématuré de tirer des conclusions défini-

tives. Le chercheur a expliqué que l'une des théories était que l'embryon recevant peu d'hydrates de carbone —qui procure de l'énergie— pense qu'il va naître dans un contexte similaire et ajuste en conséquence son métabolisme.

C'est-à-dire qu'il stocke plus de graisses qui pourront être sollicitées pour avoir de l'énergie quand l'alimentation en manquera.

Dormir chez bébé

C'est bien pour grandir !

La soupe fait-elle grandir ? Peut-être. Le sommeil, c'est sûr ! C'est ce que vient de démontrer une équipe américaine de la Emory University à Atlanta. Les auteurs, en effet, ont établi un parallèle entre le nombre d'heures de sommeil des nourrissons et leur courbe de croissance. Et pour eux c'est sûr, plus ils dorment, plus ils grandissent !

L'équipe du Dr Michelle Lampl a suivi 23 enfants pendant 4 à 17 mois. Ces petits étaient tous âgés de 12 jours environ lors du lancement de l'étude. Les scientifiques ont observé un lien direct entre le nombre d'heures et de périodes de sommeil des nourrissons et leurs pics de croissance. En moyenne, plus les enfants multipliaient les longues périodes de sommeil dans la journée, plus ils grandissaient...

Pour l'heure, les auteurs s'en tiennent à ce constat. "La nature exacte du rapport entre sommeil et croissance osseuse n'est pas claire", souligne Michelle Lampl. "Nous savons seulement que dormir est un facteur contribuant aux poussées de croissance." Elle ajoute, par ailleurs, que "ces résultats sont utiles pour les parents qui peuvent être facilement déstabilisés par la nature variable et imprévisible du sommeil de leurs enfants". Ils comprendront ainsi plus facilement la nécessité de laisser leur petit suivre son propre rythme.

BROSSAGE DES DENTS

Motivez vos enfants



Les fabricants de dentifrice et de brosse à dents proposent bien des produits spécialement conçus pour les plus jeunes. Pour les dentifrices, vous avez le choix ! Il en existe des multicolores et même certains au goût de... bubble gum ! Vous pensez bien qu'ils sont incomparablement plus attractifs que les ternes pâtes dentifrices destinées aux adultes...

Marquez chaque brossage sur un calendrier et n'hésitez pas à utiliser un sablier pour l'aider à respecter le temps recommandé de 3 minutes. Bref, ayez l'esprit créatif. Il se brossera les dents avec d'autant plus de plaisir.

Choisissez une brosse à poils souples. Elle n'irritera pas ses gencives. N'oubliez pas de la changer tous les 3 mois et utilisez toujours un dentifrice fluoré. Son dosage en fluor, toutefois, devra varier en fonction de l'âge de l'enfant : jusqu'à 3 ans, il devra être inférieur à 500 parties par million (ppm). De 3 à 6 ans, il sera égal à 500 ppm, puis vous choisirez un dentifrice dosé entre 1.000 et 1.500 ppm au-delà de 6 ans. Quant à la fréquence du brossage, les dentistes conseillent une séance par jour jusqu'à 3 ans, deux de 3 à 6 ans puis trois... tout le reste de la vie ! Enfin, même si votre petit est un champion de l'hygiène bucco-dentaire, vous devrez prévoir une visite annuelle chez son dentiste.

CANCER

Les bienfaits du café

Le "petit noir" contient plus de 800 composants et une concentration en antioxydants supérieure à celle du thé vert. La consommation de cinq tasses de café par jour réduirait de 57% les risques de cancer du sein. C'est le résultat d'une vaste étude menée par des chercheurs de l'institut Karolinska, à Stockholm, qui vient d'être publié dans la revue scientifique *Breast Cancer Research*. Après avoir analysé les données provenant de près de 6.000 femmes (2.818 malades et 3.111 témoins), les auteurs notent que cet effet bénéfique concerne celles dont le cancer est dit RE. RE pour récepteurs hormonaux des oestrogènes. Leur dosage permet de mesurer la probabilité de réponse d'un traitement hormonal. Ces récepteurs ne sont pas retrouvés dans environ un tiers des cancers du sein. "Ces conclusions confirment celles d'études précédentes, à savoir une réduction du risque de cancer du sein, en particulier avant la ménopause et notamment chez les femmes à risque accru en raison de la présence de gènes de susceptibilité à cette maladie", explique Astrid Nehlig, directrice de recherche Inserm (U666 à Strasbourg) qui s'intéresse aux effets du café sur la santé. Selon elle, cet effet protecteur apparaît le plus souvent à partir de cinq tasses par jour. "L'intérêt de ce nouveau travail est de confirmer le fait que le café ne protège pas

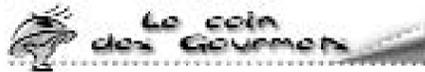
toutes les femmes de la même façon", insiste la chercheuse. Une différence déjà mise en évidence dans la maladie de Parkinson. Alors que ce breuvage a un rôle protecteur dose-dépendant chez les hommes, ce n'est pas le cas chez toutes les femmes. Celles qui ne prennent pas de traitement hormonal substitutif après la ménopause bénéficient du même effet protecteur du café que les hommes. En revanche, il y a une aggravation du risque chez celles qui prennent un traitement hormonal et beaucoup de café.

Antioxydants

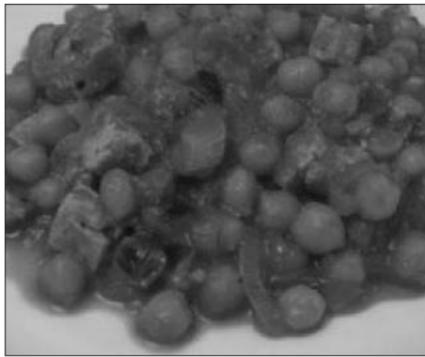
Pour en revenir aux relations entre le "petit noir" et les tumeurs malignes, les effets positifs sont fréquents. "Une consommation moyenne de trois à quatre cafés par jour réduit de 30% le risque de cancer du foie et une consommation élevée le fait chuter de 55%", affirme Astrid Nehlig. D'autre part, cette boisson diminue de plus de 60% le risque d'évolution de



la cirrhose vers le cancer. Le café a également un effet protecteur au niveau du cancer colorectal, de celui de l'endomètre (réduction jusqu'à 80 %) et de certaines tumeurs cérébrales, les gliomes (baisse de 50 à 60% pour 5 tasses par jour). Enfin, des travaux effectués sur des souris (buvant de l'eau contenant de la caféine) et des cellules de peau humaine placées en culture montrent que la caféine a un effet protecteur vis-à-vis des mélanomes, ces cancers de la peau provoqués par les rayons UV du soleil. Les chercheurs ne parviennent pas à expliquer totalement ces effets bénéfiques. Il faut dire que le café renferme, en dehors de la caféine, plus de 800 composés différents. C'est aussi la boisson la plus riche en antioxydants.



Ragoût d'agneau aux pois chiches



Ingrédients :
Quelques morceaux de viande de mouton
2 oignons hachés
250g de pois chiche
4 gousses d'ails pilés
1 pincée de poivre blanc
Gingembre, safran
1 c. à café beurre salé
1 c. à soupe d'huile
1 bouquet garni (persil, coriandre)
Sel

Préparation :
Chauffer l'huile dans une cocotte, faire revenir les oignons et l'ail hachés, ajouter la viande, assaisonner avec le poivre, le gingembre, le safran, le beurre salé, le sel, laisser mijoter 10 minutes, ajouter les pois chiches, le bouquet garni, mouiller avec 1 litre d'eau et laisser cuire à couvert sur feu doux pendant 2 heures, retirer le bouquet garni et servir chaud.

Gâteaux au chocolat



Ingrédients :
4 œufs
1 verre à thé de sucre glacé
1 verre à thé d'huile
1 verre à thé de lait
2 sachets de levure pâtisseries
3 verres à thé de farine
3 c. à soupe de fruits confits
100 g de chocolat en poudre
500 g de chocolat noir
De la confiture pour rassembler le mélange

Préparation :
Travailler les œufs et le sucre glacé jusqu'à ce que le mélange devienne mousseux, ajouter l'huile et le lait en continuant à travailler. Incorporer la farine peu à peu au mélange, ajouter la levure, travailler l'ensemble jusqu'à ce qu'il devienne homogène. Verser la préparation dans un moule à cake beurré et fariné. Enfourner à 180°C pendant 30 min, démouler et laisser refroidir. Râper le cake avec une râpe à petit trou, ajouter les fruits confits, le chocolat en poudre, rassembler le mélange avec la confiture de fraise jusqu'à l'obtention d'une pâte homogène. Faire des petites boulettes avec cette pâte. Faire fondre le chocolat, tremper les gâteaux dans le chocolat fondu, laissez sécher.

BIEN-ÊTRE

Ecrire pour alléger sa souffrance

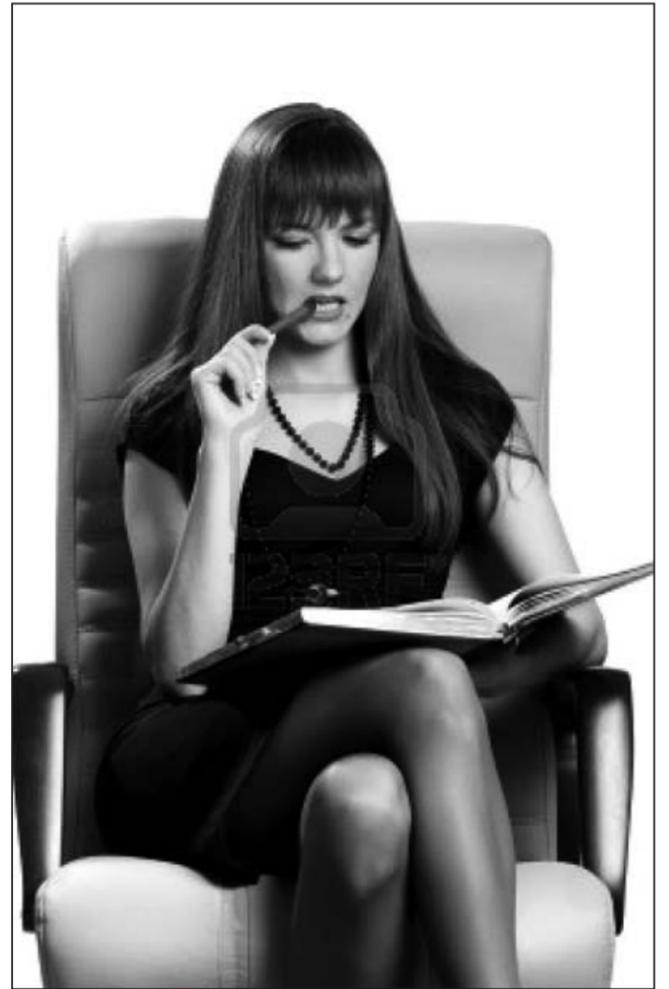
Les mots sont comme autant de potions magiques : grisants, apaisants ou réconfortants... ils ont l'immense pouvoir de soigner vos maux, petits ou grands. En fait, l'écriture reste un formidable remède.

Les bienfaits de l'écriture
Une très sérieuse revue médicale américaine a récemment publié une étude montrant que l'écriture pouvait avoir une influence profonde sur la souffrance physique. Des asthmatiques ont eu à plancher sur leurs difficultés durant vingt minutes pendant trois jours consécutifs. Quelque mois plus tard, ces derniers se sentaient mieux et prenaient moins de médicaments.

Une révélation pour l'univers médical ?
Pas vraiment... Certains psychologues traitent déjà les syndromes de stress ou dus à un choc important, par l'écriture. Les romanciers n'ont-ils pas toujours rendu hommage aux vertus thérapeutiques de leurs écrits. Pour eux, l'exercice est libérateur. Mais, qu'en est-il pour vous ? Ecrire vos coups de cœur ou vos coups de gueule sur une feuille de papier vous permet-il de vous sentir mieux, d'avancer dans une vie qui vous paraît parfois bien compliquée ? La réponse est oui, évidemment !

Ecrire pour savoir qui vous êtes...
Le journal intime vous permet également d'apprendre à vous connaître. Vous y écrivez, dessinez, collez, collectionnez des citations ou des tickets de cinéma. Vous exposez, explosez, expliquez. Avec ou sans logique. Les mots avec lesquels vous dites vos émotions vous obligent à organiser votre pensée, à clarifier vos idées. En un mot, vous y voyez plus clair. Et c'est déjà pas mal.

Ecrire pour se sentir soulagée
Il n'est même pas nécessaire d'être lue par un autre. Face à une difficulté, le simple fait de mettre en mots vos sentiments sur papier apporte souvent une sensation de soulagement, comme un énorme poids que vous n'aurez plus à porter. En écrivant vos désarrois et vos douleurs, vous mettez de la distance entre vous et vos problèmes. Et cette distance est bénéfique : elle vous permet de regarder le problème de plus



loin, d'en avoir une vue d'ensemble et de le résoudre au mieux.

CONDIMENTS

Le sel pour usage domestique



Il est recommandé de diminuer le sel dans notre alimentation mais il est déconseillé de le supprimer totale-

ment. En effet le sel reste indispensable et peut être utile pour différentes tâches ménagères.

Récupérer une casserole

brûlée

Saupoudrez le fond de votre casserole d'une bonne couche de gros sel et laissez reposer plusieurs heures. Elle sera ensuite beaucoup plus facile à nettoyer

Empêcher votre linge de se décolorer

Certains vêtements ont tendance à se décolorer au lavage. Fixer donc leurs couleurs grâce à un bain d'eau salée. Versez du gros sel dans une bassine d'eau tiède. Plongez-y votre vêtement et laissez-le tremper pendant toute une nuit avant de le passer en machine.

En finir avec les gencives sensibles !

Pour calmer la douleur, faites des bains de bouche avec un verre d'eau tiède additionnée de sel fin. Gardez la solution en bouche au moins 30 secondes

recrachez et rincez votre bouche. A faire pendant plusieurs jours.

Contre les cheveux gras...

Ajouter 1 c. à café de sel gris fin dans votre dose de shampoing habituel. Lavez-vous les cheveux normalement en massant légèrement votre cuir chevelu. Laissez agir cinq minutes puis rincez abondamment à l'eau claire.

Rajeunir moquettes et tapis...

Au fil du temps, les moquettes et les tapis perdent leur éclat. Ils deviennent ternes. Une solution efficace existe pour raviver leur couleur d'origine : saupoudrez-les de sel fin ! Attendez 30 minutes puis passer l'aspirateur.

A S T U C E S

Eviter la moisissure dans un réfrigérateur



Il arrive que la moisissure s'installe sur les joints d'un vieux réfrigérateur et ce n'est pas bon pour votre santé. Pour éviter ce problème, laissez à l'intérieur une éponge sèche elle absorbera le surplus d'humidité.

Faire marcher un stylo bille



Pour que ce dernier fonctionne, faites rouler la bille sur la semelle de votre chaussure, en principe cela marche. Dans le cas contraire, le stylo est donc vide et bon à jeter.

Renforcer vos branches de lunettes



Les branches des lunettes sont fragiles et les charnières se dévissent facilement. Pour éviter cet inconvénient majeur, passez du vernis à ongles incolore dès leur acquisition.

Faire partir l'odeur de tabac froid



Pour chasser l'odeur de tabac froid, mettez quelques gouttes d'huile essentielle de lavande dans une coupelle ou faites brûler des écorces d'orange.

Mots Fléchés N°538

mustri- cation bien à propos	↓	surveil- lance nanas d'avant	↓	choisit sacré nomme- rait	↓	vieillots orature	↓	froussar- de en bon état	↓	oro	↓	classés sans effets	↓		
homme de loi bonne- raient	→									deservi poison du fumeur	→				
poisson plat oanau de salins	→			problème signal d' incendie	→							future rutère	→	siècle français	
quitte sa ruche	→					extrait de boisson détres- ses	→								
surcoûts	→			colora tolement	→			chevalier maître affluent du Finin	→					barbats	
esclaves grecs au poil abondant	→			passage	↓					volure de tû pièce de viande	→				
								diminuas la voile outil de ouïsiner	→						temps entre deux maîtres
rayon lumineux	→	bacs de lavage natés du pays	→							aspiral oanton de G.Tell	→				
						fourreau posses- sif	→					support de ouille	→		
exclue	→		tabasser	→								charge d' aérostat hurlestel Médor	→		
			penston	↓											
très bien faits	→							bêta illustra- tion	→						verrille
alcoun	→									devoir de scout part de obagan	→		argon en chimie équarre double	→	
						ohatoer	→								
conve- nance roue à écrou	→					cachal	→								
						appurai pas très mûr	→					suite de siècles finis soli- dement	→		argent en corpus sur la et sous la
mis bien à plat	→			ne pas prosperer jus de la meille	→										
finouera	→							sœur d' Osiris	→						
								éclos	→						largeur d'étoffe
flour bleue	→														

SUDOKU	N°538	SOLUTION SUDOKU	SOLUTIONS MOTS
		N°537	FLECHS 537

	1			7				3
8	3			1		2		9
4	2			6	9	1		5
				3		6		
2		9		6				7
			1	8	5			4
			6	4				2
3			9	1	7			6
5		8		3			9	

5	6	7	3	9	8	1	2	4
4	2	9	7	6	1	5	3	8
3	1	8	4	2	5	6	7	9
6	4	5	1	7	2	9	8	3
2	8	1	9	3	6	7	4	5
9	7	3	8	5	4	2	6	1
7	3	2	5	8	9	4	1	6
8	9	4	6	1	7	3	5	2
1	5	6	2	4	3	8	9	7

• D • B • I • C • C • P • A
OEILSDEPERDRIX
• TROUERA • ARENE
DORURE • NANISER
• NESS • MO • EVADA
SAGA • PEUR • AGI •
• TUILLERIES • ETA
AIL • APOSTERA • U
• OIES • USINE • AN
ANESSE • ANEMONE
• REERAI • ARE •
AMER • RUT • ANIMA
• IMITES • AVENIR
AMENA • TALON • AT
• ENERVEMENTS • E
ART • TARI • SEUIL
• A • RISEES • SIL •
GITANE • SIC • VET
• ERREUR • SUBI • O
UNIE • SUPERIEUR
• TASSEE • SET • SS

PROGRAMME TÉLÉ



07h00 : Journal télévisé
07h15 : Sabah El Khaïr
10h00 : Qariyat El-Ilm wa khayal
10h30 : Bab El-Maqam
11h00 : Documentaire
12h00 : Nemour El-Abiadhe
12h35 : Sayadou El-Alrase
13h00 : Journal télévisé
13h40 : Hayati Aâdab
15h00 : Azizi El-Mouchahid
16h30 : Wadie
17h00 : Qadha wa qadar
17h30 : Moutâat El-Maida
18h00 : Journal télévisé
18h20 : El-Moustahlique
18h45 : El-Moufid
20h00 : Journal télévisé
20h40 : Laou Tahki Tlemcen
20h45 : Hiwar El-Sâa
21h45 : Dr House
23h00 : Maqamat
00h00 : Journal télévisé



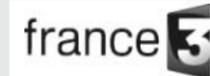
06:10 Zoé Kézako
06:20 Zoé Kézako
06:35 Zoé Kézako
06:45 Tfo
11:05 Brothers & Sisters
11:55 Petits plats en équilibre
12:00 Les 12 Coups de Midi !
12:50 L'affiche du jour
13:00 Journal
13:45 Petits plats en équilibre
13:50 Météo
13:55 Julie Lescaut
15:40 Camping paradis
17:25 Ghost Whisperer
18:15 Les Experts : Miami
19:05 La roue de la fortune
19:50 Impossible n'est pas français
19:55 Météo
20:00 Journal
20:35 C'est ma Terre
20:39 Météo
20:45 Esprits criminels

21:30 Esprits criminels
22:20 Esprits criminels
23:10 FlashForward : Black-out
00:05 FlashForward
01:00 Deadline
01:50 50 mn Inside
02:45 Un amour d'otarie
04:20 Musicque
05:00 Histoires naturelles
05:30 Reportages
05:55 Docteur Globule



06:00 Les Z'Amours
06:25 Point route
06:30 Télématin
09:05 Dans quelle éta-gère
09:10 Des jours et des vies
09:35 Amour, gloire et beauté
10:00 C'est au programme
10:55 Météo
11:00 Motus
11:30 Les Z'Amours
12:00 Tout le monde veut prendre sa place
12:50 Soyons clairs
12:55 Météo
13:00 Journal
13:45 Météo
13:50 Consomag
14:00 Toute une histoire
15:10 Comment ça va bien !
16:20 Le Renard
17:10 Paris sportifs
17:15 En toutes lettres
17:50 CD'aujourd'hui
18:00 On n'demande qu'à en rire
19:00 Chéri(e), fais les valises !
19:45 Comprendre la route, c'est pas sorcier
19:50 Soyons clairs
19:55 Météo
20:00 Journal
20:30 Tirage du Loto
20:33 Météo
20:35 Chez Maupassant
21:35 Chez Maupassant
22:05 Au siècle de Maupassant
23:00 Eclats de Croisette
23:05 Ma maison de A à Z
23:07 Plein 2 ciné
23:10 Face aux Français...

01:10 Dans quelle éta-gère
01:15 Journal de la nuit
01:25 Météo
01:30 CD'aujourd'hui
01:35 Des mots de minuit
Présentateur : Philippe Lefait.
Réalisateur: Pierre Desfons.
03:05 Toute une histoire
04:05 Les chemins de la foi



06:00 Euronews
06:45 Ludo
10:10 3e séance
10:25 Plus belle la vie
10:50 Consomag
10:55 Midi en France : A Agen
11:45 Le 12/13
11:50 Edition de l'outre-mer
11:55 Météo
12:00 Journal régional
12:25 Journal national
12:55 Météo
13:00 Midi en France : A Agen
13:40 Keno
13:45 En course sur France 3
14:05 Inspecteur Derrick : Choc
14:55 Questions au gouvernement
16:05 Nous nous sommes tant aimés : Romy Schneider
16:40 Culture box
16:45 Slam
17:15 Un livre un jour
17:25 Des chiffres et des lettres
18:00 Questions pour un champion
18:35 Le geste parfait
18:40 19/20
18:43 Edition régionale et locale
18:58 Journal régional
19:25 Journal national
19:58 Météo
20:00 Tout le sport
20:10 Plus belle la vie
20:35 Des racines et des ailes : Aix, au cœur de la Provence
22:25 Une histoire épique
22:27 Météo
22:30 Soir 3
22:55 Ce soir (ou jamais !)
00:25 Tout le sport
00:30 Couleurs outremers
00:55 Espace francophone
01:25 Chabada : Spéciale 70's

02:15 Soir 3
02:40 Plus belle la vie
03:05 Un livre un jour
03:10 3e séance
03:20 Parlement hebdo
04:05 Le 10 mai 1981
05:05 Les matinales



06:00 M6 Music
06:25 Météo
06:30 M6 Kid
07:50 Disney Kid Club
09:05 Météo
09:10 M6 boutique
10:10 Météo
10:15 Une famille presque parfaite
10:35 Une famille presque parfaite
10:55 Desperate Housewives
11:45 Desperate Housewives
12:40 Météo
12:45 Le 12 45
13:00 Scènes de ménages
13:40 Météo
13:45 Le feu d'opale
15:40 Le feu d'opale
17:35 Un dîner presque parfait
18:45 100 % mag
19:40 Météo
19:45 Le 19 45
20:05 Scènes de ménages
20:35 Ligue Europa :
23:30 Enquête exclusive
00:45 Journal intime
01:15 Journal intime
01:45 Météo
01:50 100 % poker



19:00 Arte Journal
19:30 Globalmag
19:55 Campagnes de rêves
20:40 Grace face à son destin
21:40 Bernadotte et la monarchie de Suède
22:35 Le dessous des cartes : Les Naxalites
22:50 La forêt de Mogari
00:25 Le chant des insectes
01:45 Twin Peaks
02:50 Twin Peaks
04:10 Gardons la Hollande



06:00 Gym direct
07:30 Télé achat
09:00 Bien-être
09:45 Morandini !
10:50 24h buzz
11:30 A vos recettes
12:05 Papa Schultz : Photos
12:30 Papa Schultz
12:55 Papa Schultz
13:35 Maigret
15:20 Maigret : Signé Picpus
17:10 Drôles de vidéos
18:20 Very Bad Blagues
18:30 Le nouveau journal
18:45 Morandini !
20:00 24h buzz
20:40 Les constructeurs de l'extrême
21:30 Les constructeurs de l'extrême
23:30 Les enfants d'Abraham
00:30 Morandini !
01:40 24h buzz
02:15 Mademoiselle Cinéma
02:40 La minute de vérité
03:30 Voyage au bout de la nuit



06:40 Téléachat
09:40 Drop'In
10:00 Futurama
10:30 South Park
11:00 South Park
11:30 South Park
12:05 Friends
12:30 Friends
13:00 Friends
13:35 Tellement vrai
15:20 Génération mannequin
17:05 Disney Break
17:06 Les sorciers de Waverly
17:30 La vie de croisière
17:50 The Big Bang Theory
18:15 The Big Bang Theory
18:40 Stargate SG-1
19:30 Stargate SG-1
20:35 Commissaire Moulin
22:25 Commissaire Moulin
00:00 Poker : le duel
00:55 Drop'In
01:10 Celle qui en savait trop
02:45 Poker
03:40 Programmes de nuit

LA SELECTION DU JOUR



20h45

Esprits criminels : Résidents surveillés



Réalisateur Jan Eliasberg. Avec Joe Mantegna (David Rossi), Thomas Gibson (Aaron «Hotch» Hotchner), Shemar Moore (Derek Morgan), Matthew Grey Gubler (Dr. Spencer Reid), Kirsten Vangsness (Penelope Garcia).

Un criminel tue des femmes dans une résidence très sécurisée. L'équipe a du mal à établir un profil significatif, tous les suspects possibles étant des hommes de milieu sociaux-culturels similaires. Hotch fait appel à un cadet du FBI, fille d'un tueur en série, pour tenter d'aborder l'affaire sous un autre angle et de repérer certains signes chez ces hommes qui trahiraient une psychopathie.



20h35

Chez Maupassant : Une partie de campagne



Réalisateur Jean-Daniel Verhaeghe. Avec Cristiana Reali (Pétronille Dufour), Patrick Chesnais (Ernest Dufour), Pauline Acquart (Henriette Dufour), Abraham Belaga (Henri), Yann Tregouët (Jean).

Pour l'anniversaire de sa femme, Monsieur Dufour l'emmène déjeuner dans une guinguette à la campagne avec sa fille et leur apprenti. A cette occasion, deux canotiers subjugués par la beauté de la fille lui proposent, ainsi qu'à sa mère, une promenade en barque. Les deux femmes acceptent et se laissent séduire par les deux jeunes hommes. Chacun rentrera chez soi, comme si de rien n'était ! L'un des canotiers apprendra plus tard, déçu, que la jeune fille, sacrifiée aux pratiques sociales, s'est mariée avec l'apprenti.



20h35

Ligue Europa



Sporting Braga-FC Porto
Présentateur Vincent Couëffé.

Pour la première fois, deux équipes portugaises s'affrontent en finale de l'UEFA Europa League Porto : double vainqueur de la Ligue des Champions et 14 fois champion du Portugal sur les 20 dernières années, le FC Porto fait figure de favori pour cette finale. Actuel leader du Championnat du Portugal avec 21 points d'avance sur le deuxième (Benfica) et 35 points d'avance sur le troisième (Braga), le FC Porto affiche des statistiques étourdissantes



Web : www.lemidi-dz.com

Gérant : Reda Mehigueni

e-mail : direction@lemidi-dz.com

Directrice de la publication
Sihem Henine

e-mail : redaction@lemidi-dz.com

Standard :
021.63.80.82 et 87
Rédaction : Tél-Fax : 021.63.79.16
Publicité : Tél-Fax : 021.63.79.14
publicite@lemidi-dz.com
Pour votre publicité s'adresser à
l'ANEP, 01 Avenue Pasteur, Alger
Tél. : 021.73.76.78 et 73.71.28
Bureau de Constantine :
100, rue Larbi Ben M'hidi -
Constantine -Tél/Fax : 031.64.17.53

Bureau de Annaba
24 rue Med-Khemisti
Tél. : 038.86.11.57
Bureau de Tizi-Ouzou
Cité Mohamed-Boudiaf
BT 29 A
Nouvelle-Ville T. O.
Tél-Fax : 026.21.56.78

Impression :
Centre : SIA Diffusion : Midi libre
Est : SIE Diffusion : AMP Ouest : SIO
EURL Midi Libre
au capital social de 12.000.000 DA
Compte Bancaire :
SGA Bouzarâh : 021000071130000214 clé 16
Adresse : 26 rue Didouche-Mourad

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de la rédaction. Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration, adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation.

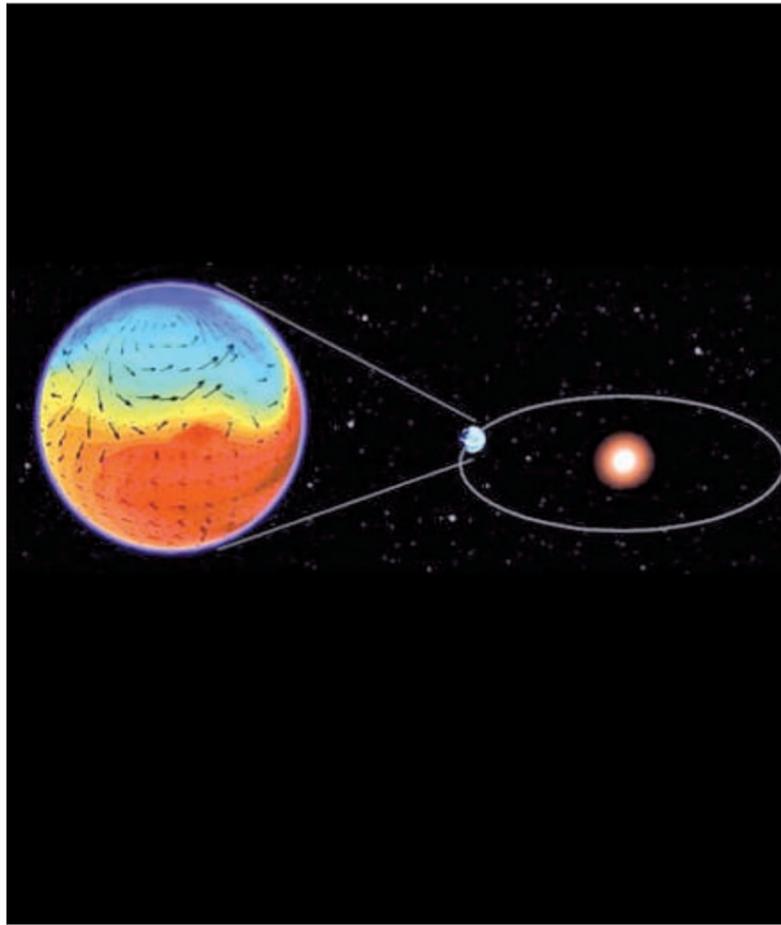
Découverte d'une exoplanète potentiellement habitable

L'exoplanète Gliese 581d, découverte en 2007 dans le système planétaire de l'étoile Gliese 581, pourrait être propice à la vie telle que nous la connaissons sur Terre, selon une équipe du Laboratoire de météorologie dynamique de l'Institut Pierre-Simon Laplace à Paris. Des résultats publiés dans *The Astrophysical Journal Letters*.

Les astrophysiciens sont depuis plusieurs années en quête d'autres planètes habitables (voire habitées) dans l'univers. Ils se concentrent pour cela sur les planètes rocheuses se trouvant dans les "zones habitables" des étoiles, à savoir là où la distance entre les planètes en orbite et leur étoile permet des températures clémentes, compatibles avec la présence d'eau liquide en surface, et donc potentiellement avec la vie, explique le CNRS.

Ainsi, les scientifiques s'intéressent depuis un moment déjà au système planétaire de l'étoile naine Gliese 581, l'une des plus proches voisines du Soleil. Après avoir découvert en 2007 deux planètes rocheuses à la limite de la zone habitable (Gliese 581d et Gliese 581c), les scientifiques annoncent aujourd'hui que Gliese 581d pourrait être "la première planète potentiellement habitable jamais découverte".

Celle-ci avait été rapidement jugée comme trop froide il y a quatre ans, mais l'équipe de Robin Wordsworth et François Forget du Laboratoire de météorologie dynamique à l'Institut Pierre Simon Laplace en collaboration avec un chercheur du Laboratoire d'astrophysique de Bordeaux, ont réexaminé



l'exoplanète. Gliese 581d reçoit trois fois moins d'énergie de son soleil que la Terre mais elle pourrait bénéficier d'un effet de serre lui offrant un climat chaud, propice à la vie.

Un climat chaud propice à la formation d'océans, de nuages et de pluie ?

Pour vérifier cette hypothèse, ils ont développé un modèle numérique capable de simuler les climats possibles sur les exoplanètes et ont ainsi découvert que dans le cas d'une atmosphère dense de dioxyde de carbone (un scénario très probable), Gliese 581d pouvait éviter la condensation de son atmosphère et présenter un climat chaud au point de permettre la formation d'océans, de nuages et de pluie.

L'exoplanète est située à seule-

ment 20 années-lumière (9.500 milliards de km) de la Terre, ce qui fait d'elle une de nos plus proches voisines hors du système solaire. Une distance qui permettrait aux télescopes de demain de détecter directement l'atmosphère de Gliese 581d, assure le CNRS.

Si l'exoplanète était effectivement habitable, le centre de recherche scientifique précise que l'endroit serait très étrange à visiter : l'atmosphère y est dense et son épaisse couche nuageuse plongerait la surface dans une pénombre rougeâtre. Par ailleurs, la gravité serait double par rapport à celle que nous connaissons.

Le cas de Gliese 581d nous montre que pour être propice à la vie, une planète ne doit pas forcément ressembler à notre Terre.

Endeavour : des tardigrades envoyés dans l'espace pour étudier leur résistance



Les six astronautes qui s'envolaient hier à bord de la navette spatiale Endeavour ont emporté avec eux un drôle d'auto-stoppeur. Il s'agit d'une petite créature connue sous le nom de tardigrade ou "ourson d'eau". Pas plus gros qu'un micromètre, il est actuellement le premier animal capable de survivre aux conditions de l'espace. Une capacité surprenante au cœur de l'attention des chercheurs.

Le projet BIKIS, parrainé par l'Agence spatiale italienne, a pour objectif d'étudier l'impact du vol spatial de courte durée sur un certain nombre d'organismes vivants. Les animaux microscopiques au cœur de l'analyse ont été sélectionnés en fonction de leur capacité d'adaptation dans des environnements extrêmes. Parmi eux se trouve tardigrade connu depuis 2007 comme le premier animal capable de survivre aux conditions de l'espace. Dans le cadre du projet, quelques organismes de cette biodiversité de l'extrême ont pris place à bord de la navette Endeavour de la NASA. Ceux-ci seront soumis à une série de sept expériences destinées à décrire l'impact du vol spatial sur ces êtres vivants, notamment face à une déshydratation extrême, causée par le vide.

Tardigrade, un grand colonisateur de milieu Le tardigrade ou "ourson d'eau" est un être vivant qui intéresse particulièrement les chercheurs. Long d'environ 1 micromètre, on le retrouve sur Terre dans des milieux aquatiques. Des études génétiques ont montré que cet organisme vivait à l'origine dans des environnements d'eau douce avant de s'adapter et coloniser d'autres habitats humides comme les sols, les mousses, les feuilles mortes et les lichens.

Selon les chercheurs, l'ourson d'eau fait partie des "animaux les plus robustes de la Terre". Roberto Guidetti et Reggio Emilia de l'Université de Modène ont étudié très largement leurs capacités de résistance. "Les tardigrades peuvent être trouvés partout dans le monde de l'Arctique à l'Antarctique, des hautes montagnes aux déserts, dans les zones urbaines et des jardins potagers", explique le professeur Roberto Guidetti à la BBC. Il ajoute : "Dans les milieux terrestres, ils ont toujours besoin d'au moins un film d'eau qui entoure leur corps pour exercer les activités nécessaires pour la vie".

D'incroyables capacités de dormance Si ces conditions de base se substituent en un environnement non propice à la vie, les organismes entrent alors dans une forme extrême de repos appelée cryptobiose. Dans cet état, ils sont capables de résister à des conditions extrêmes, notamment la dessiccation, grâce à un processus appelé l'anhydrobiose. "Cette capacité implique un ensemble complexe de facteurs qui travaillent aux niveaux moléculaires, physiologiques et structurels", explique le professeur Guidetti. Selon leurs études, les tardigrades peuvent résister pendant des mois, voire des années, dans l'état anhydrobiotique. Les résultats des expériences menées dans l'espace sur ces organismes de l'extrême pourraient permettre aux chercheurs de développer des techniques capables de protéger d'autres organismes, y compris les humains, des conditions spatiales.

L'encyclopédie

DES INVENTIONS

ASPIRINE

Invention de **Felix Hoffman**

Secteur : **Médicaments**

Date : **1899**



L'aspirine est un médicament de synthèse, utilisé pour lutter contre les douleurs et les fièvres, dont le principal constituant - l'acide acétylsalicylique - est extrait de l'écorce de saule blanc. Les propriétés curatives de cet arbre étaient connues et utilisées dès l'Antiquité. En 1829, le chimiste français Pierre Joseph Leroux isola sous forme cristalline le principe actif du saule : la salicine. Mais l'utilisation thérapeutique de l'acide salicylique n'était pas exempte de défaut, elle provoquait notamment des brûlures d'estomac. Il fallut attendre 1853 pour que le chimiste français Charles Frédéric Gerhardt réalise la première synthèse de l'acide acétylsalicylique. Cependant, il ne réalisa pas l'importance de sa découverte et l'abandonna. Ce ne fut qu'en 1894 que Felix Hoffman, un chimiste allemand employé au sein de la firme Bayer, redécouvrit les recherches de Gerhardt et obtint de l'acide acétylsalicylique pur. Le brevet de l'«Aspirin» fut déposé le 6 mars 1899.

Horaires des prières		
Annaba	Alger	Tlemçen
Fadjr : 3h45	Fadjr : 3h26	Fadjr : 4h12
Dohr : 12h45	Dohr : 12h26	Dohr : 13h02
Asr : 16h34	Asr : 16h16	Asr : 16h48
Maghreb : 19h50	Maghreb : 17h33	Maghreb : 20h03
Icha : 21h30	Icha : 21h12	Icha : 21h40

Euphoriques Belouizdadis !

Le CR Belouizdad s'est emparé de la deuxième place du championnat national ligue 1 après sa victoire, hier, au stade 20 aout, face à la JS Kabylie sur le score sans appel de sept buts à un.

Un résultat inattendu, ni pour les locaux ni pour la JS Kabylie qui n'a jamais enregistré un score pareil. C'est une revanche, sur le plan sportif évidemment, pour les Belouizdadis qui avaient, rappelons-le, perdu les 1/4 de finale de la Coupe d'Algérie au stade du 1er novembre de Tizi-Ouzou fin avril passé sur le score de 4 buts à 2.

Avec ce résultat, le club phare de Laâquiba réalise la passe de trois puisque l'équipe reste sur deux victoires face au MC Oran et l'USM Blida et se positionne à la deuxième place du classement avec 38 points et distance, de ce fait, son voisin l'USM Harrach de deux longueurs et à six points seulement du leader, ASO Chlef, tandis que la JS Kabylie concède sa troisième défaite de suite après les deux concédées à l'ouest du pays, face à l'AS Khroub et l'USM Annaba.

Dès le coup d'envoi, ce sont les locaux qui s'installent rapidement dans le camp adverse en mettant trois buts pendant les vingt premières minutes. Le compartiment défensif de la JSK a beaucoup souffert, tous les buts du CRB ont été inscrits suite aux bourdes des défenseurs.

La formation kabyle vient de faire son mauvais match de la saison, voire même de son histoire, en terminant un match avec un score aussi lourd.

Ce résultat est très important pour le CRB version Gamondi pour la suite de leur parcours, surtout que leur concurrent, en l'occurrence, l'USM Harrach, évoluera lors de la prochaine journée en déplacement alors que les camarades de Slimani, auteur de quatre buts, auront une occasion ce week-end de recevoir sur leur terrain le CAB Bou Arreridj.

LES AUTORITÉS POINTÉES DU DOIGT

La maison de l'émir n'a pas encore vu le jour

À l'occasion du 128e anniversaire de sa mort, l'Emir Abdelkader revient cette semaine à travers 3 manifestations. La première s'est traduite par une conférence-débat au Centre culturel français d'Alger, le 12 mai dernier et la seconde par une conférence-débat qui a été animée hier par des membres de la Fondation Emir Abdelkader au forum d'El Moudjahid à Alger.

PAR LARBI GRAÏNE

La conférence d'hier a porté sur le séjour de l'Emir Abdelkader à Damas. Une troisième manifestation est prévue le jeudi 26 mai 2011 au cimetière d'El Alia à travers une cérémonie de recueillement à la mémoire de l'illustre disparu. La Fondation Emir Abdelkader qui boucle vingt ans d'existence a réitéré son appel à faire de la date du 27 novembre, date de la commémoration de la première allégeance de l'Emir (27 novembre 1832), une journée nationale officielle de la résistance nationale algérienne. La Fondation revendique également la construction d'une maison de l'émir à Alger. Cela a été étrange tout même d'entendre Benamara,



le vice-président de la Fondation, évoquer « la volonté politique » en réponse à une question portant sur les raisons de la non concrétisation des objectifs que poursuit son institution. Selon lui, le projet de « Dar al-amir » ne peut se réaliser tant que les pouvoirs publics ne dégagent pas une assiette de terrain. « Notre demande d'érection d'une maison de l'émir est parvenue au Parlement puis l'affaire en était restée là » a-t-il regretté. La Maison de l'Emir devait abriter outre le siège de la Fondation, un musée, (réunissant ses objets personnels comme la selle de son

cheval, son sabre, ses œuvres intellectuelles), une bibliothèque et un centre de documentation pour les chercheurs. Pourtant l'annonce de la réalisation de cette maison a été faite il y a trois ans environ par le président du Haut conseil islamique (HCI), Cheikh Bouamrane. Ce dernier avait même indiqué que le projet est en phase de conception en marge du Colloque international sur « Le legs de l'émir Abdelkader entre particularisme et universalité », qui s'était tenu à l'université d'Oran en décembre 2008. Autre revendication de la Fondation, le retour à l'émission de billets de banque frappés à l'effigie de l'Emir. Pour revenir à la conférence du CCF, notons que Amel Chaouati, psychologue et psychothérapeute établie en France avait traité d'un aspect ignoré jusqu'ici de la vie de l'Emir en présentant les résultats de ses recherches sur les conditions de détention des femmes qui avaient accompagné l'émir Abdelkader dans son exil en France. Sous le titre « les femmes de la smala. Histoire de prisonnières algériennes en France à l'aube de la colonisation (1847-1852) » la conférencière a sorti pratiquement de l'ombre plus de vingt femmes membres de la famille et de la tribu de l'Emir. Elle avait mis en relief leur résistance à la culture française lors du séjour qu'elles avaient dû faire dans les châteaux de Pau puis d'Amboise avant leur départ en Syrie.

L. G.

Publicite

l'appel

de 30 sec

C'est qui vos préférés ?

partout avec vous

Coût de la communication :
1 DA/30 sec vers 3 numéros favoris Mobilis
5 DA/30 sec vers autres réseaux
SMS : 1 appel émis = 1 sms offert, jusqu'à 50 sms/semaine
Envoi des SMS offerts: 1 vers Mobilis/ 3 vers autres réseaux
www.mobilis.dz